

I. 2. b. 9

**OCDE**  
**ETUDES ECONOMIQUES**

ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT

**SUISSE**

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

JANVIER 1970

# STATISTIQUES DE BASE DE LA SUISSE

## LE PAYS

Superficie (milliers de km <sup>2</sup> )	41,3	Villes principales, estimations à fin 1968 (milliers d'habitants)	
Terres cultivées agricoles (milliers de km <sup>2</sup> )	2,7	Zurich	436
Prairies et pâturages (milliers de km <sup>2</sup> )	19,0	Bâle	216
Forêts (milliers de km <sup>2</sup> )	9,8	Genève	173

## LA POPULATION

Population totale, estimation à fin 1968 (milliers)	6 147,0	Nombre de travailleurs étrangers soumis à contrôle (milliers) :	
Habitants par km <sup>2</sup> en 1968	149,0	Avril 1969	612,4
Taux d'accroissement net de la population, moyenne annuelle 1964-1968 (par 1 000 habitants)	12,5	août 1969	659,2
Population active au recensement de 1960 (% de la population totale)	46,3	Augmentation annuelle moyenne du nombre de travailleurs étrangers soumis à contrôle, recensement d'août : 1955-1964	50,0
Répartition en pourcentage :		1964-1969	-12,3
Agriculture et horticulture	11,2		
Industrie et bâtiment	49,3		
Autres professions	39,5		

## LA PRODUCTION

Produit national brut en 1968 (milliards de francs suisses)	74,0	Accroissement de la productivité de la main-d'œuvre, 1966-1968	2,6
Accroissement du volume du PNB, moyenne annuelle 1966-1968 en %	2,9	Valeur ajoutée par origine industrielle en 1967 (en % du PIB aux coûts des facteurs)	
Formation brute de capital fixe en 1968 (en % du PNB)	24,9	Agriculture	6,4
Accroissement du volume de la formation brute de capital, moyenne annuelle 1966-1968, en %	1,3	Industrie	49,6
		Divers	44,0

## L'ETAT

Consommation publique en 1968 (% du PNB)	11,9	Composition de l'Assemblée fédérale (%) :	
Travaux publics en 1968 (% du PNB)	5,5	Conseil national	Conseil des Etats
Recettes fiscales en 1968 (% du PNB)	17,8	Conservateurs chrétiens-sociaux	22,5 41,0
Dettes publiques en % des recettes courantes (1966)	121,0	Radicaux démocrates	24,5 32,0
		Socialistes	25,0 4,0
		Agrariens	10,5 7,0
		Divers	17,5 16,0
		Dernières élections : 1967	
		Prochaines élections : 1971	

## LE NIVEAU DE VIE

PNB par habitants en 1968 (en dollars des EU)	2 782	Nombre d'automobiles en 1968 (par 1 000 habitants)	192
Accroissement du volume du PNB par habitant, taux annuel moyen 1966-1968, en %	1,7	Nombre de téléphones en 1968 (par 1 000 habitants)	437
Gains horaires bruts des ouvriers qualifiés (en dollars des EU, 1968)	1,6	Nombre de postes de radio en 1968 (par 1 000 habitants)	285
Accroissement des gains horaires réels des ouvriers qualifiés, taux annuel moyen 1966-1968, en %	2,4	Nombre de récepteurs de télévision en 1968 (par 1 000 habitants)	164

## LE COMMERCE EXTERIEUR

(En 1968, millions de dollars des Etats-Unis)

		Exportations Importations	
Exportations de marchandises (fob)	3 951	Pays de l'OCDE	74,7 88,3
Importations de marchandises (fob)	4 494	Autres pays développés	7,7 3,2
Services, solde	1 346	Pays en voie de développement	17,5 8,5
Transferts, solde	-258	Alimentation, boissons et tabacs (sections CTCI 0 et 1)	5,5 13,3
Balance des paiements courants	545	Matières premières (2, 3, 4)	2,7 13,0
Opérations en capital à court terme des institutions monétaires du secteur privé	-526	Articles semi-ouvrés et produits chimiques (5 et 6)	37,0 32,9
Balance des règlements officiels	627	Articles manufacturés (7, 8 et 9)	54,7 40,8
Exportations de biens et services, y compris les revenus de facteurs en provenance du reste du monde (en % du PNB)	35,9		
Importations de biens et services, y compris les revenus de facteurs versés au reste du monde (en % du PNB)	31,2		
Répartition en pourcentage :			

ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE

# SUISSE

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

*L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques a été instituée par une Convention signée le 14 décembre 1960 à Paris, par les membres de l'Organisation Européenne de Coopération Économique, ainsi que par le Canada et les États-Unis. Aux termes de cette Convention, l'OCDE a pour objectif de promouvoir des politiques visant :*

- à réaliser la plus forte expansion possible de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière, et contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale ;*
- à contribuer à une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que non membres, en voie de développement économique ;*
- à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire, conformément aux obligations internationales.*

*La personnalité juridique que possédait l'Organisation Européenne de Coopération Économique se continue dans l'OCDE, dont la création a pris effet le 30 septembre 1961.*

*Les membres de l'OCDE sont : la République fédérale d'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie.*

*La République Socialiste Fédérative de Yougoslavie est associée à certains travaux de l'OCDE, et notamment à ceux du Comité d'Examen des Situations Économiques et des Problèmes de Développement.*

L'examen annuel de la situation de la Suisse  
par le Comité d'Examen des Situations Économiques  
et des Problèmes de Développement de l'OCDE,  
a eu lieu le 4 décembre 1969

## TABLE DES MATIÈRES

### Introduction

<b>I L'essor actuel de l'activité</b>	<b>6</b>
Production et demande	7
Prix et salaires	9
Balance extérieure	14
Caractéristiques de la présente phase d'expansion	19
<b>II Politique économique</b>	<b>23</b>
Politique monétaire	23
Monnaie et opérations bancaires	25
Finances publiques	28
Le budget fédéral	31
<b>III Perspectives et conclusions</b>	<b>36</b>
<b>ANNEXE I : Problèmes que pose l'emploi de la politique budgétaire en Suisse</b>	<b>43</b>
<b>ANNEXE II : Les Recommandations du Groupe d'Experts sur l'emploi de la politique budgétaire</b>	<b>49</b>

### TABLEAUX

#### TEXTE :

1a	Produit national brut et dépense nationale brute aux prix courants	8
1b	Produit national brut et dépense nationale brute aux prix de 1958	9
2	Indicateurs de l'investissement	10
3	Emploi et marché du travail	11
4	Prix	13
5	Salaires	14
6a	Balance des paiements	15
6b	Composantes de l'évolution de la balance des paiements courants	16
7	Commerce extérieur par catégories de produits	18

8	Principaux postes de l'actif et du passif de 72 banques	26
9	Compte de l'Etat	28-29
10	Compte financier de la Confédération	32

ANNEXE STATISTIQUE :

A	Produit national et dépense nationale aux prix courants	61
B	Produit national et dépense nationale aux prix de 1958	62
C	Revenus et dépenses des ménages et des institutions privées sans but lucratif	63
D	Produit intérieur brut au coût des facteurs par origine industrielle	64
E	Prix et salaires	64
F	Monnaie et banque	65
G	Opérations courantes de l'Etat	66
H	Commerce extérieur par régions	67
I	Commerce extérieur par catégories de produits	68

GRAPHIQUES

1	Tendances de la production industrielle	12
2	Evolution conjoncturelle des indicateurs de l'activité économique	20
3	Epargne et formation intérieure de capital	22
4	Taux d'intérêt	27
5	Opérations du secteur Etats	30

## INTRODUCTION

Du fait de l'expansion rapide des marchés extérieurs, la pause conjoncturelle que l'on avait observée antérieurement en Suisse a fait place à une reprise générale de l'activité, ce qui a accentué le degré d'utilisation des ressources aussi bien matérielles qu'humaines. Jusqu'à présent, l'affermissement de la demande a eu pour effet moins de faire monter les prix que d'accroître le volume de la production, et le rapport entre les progrès de la productivité et les augmentations de salaires s'est amélioré. La situation financière du secteur public a aussi évolué plus favorablement que ne le donnaient à penser les projections à moyen terme antérieures. Quant à la position extérieure de la Suisse, elle s'est encore renforcée.

Au stade actuel de la conjoncture, les principaux objectifs de la politique économique risquent de devenir plus difficiles à concilier. Ce ne sera sans doute plus la demande extérieure mais la demande intérieure qui constituera désormais le moteur de l'expansion, et il se pourrait fort bien que la moindre élasticité des ressources de main-d'œuvre ainsi que le haut degré d'utilisation des capacités physiques de production freinent le rythme de croissance du PIB à prix constants. Il est probable que la hausse des salaires s'accélénera étant donné la situation favorable des bénéfices des entreprises et l'augmentation des gains salariaux à l'étranger. Sous l'effet de la montée des coûts, de certaines tendances à la hausse des prix importées de l'étranger, et des répercussions de la réévaluation du Deutsche Mark, la hausse des prix s'accroîtra. C'est pour ces diverses raisons que les autorités suisses ont décidé récemment de donner à leur politique un tour plus vigilant. Toutefois, étant donné le très fort excédent par lequel se solde actuellement la balance des paiements courants, toute politique visant à restreindre la demande intérieure et, partant, les importations, risque d'aller à l'encontre des impératifs de l'équilibre international dans la mesure où l'excédent courant ne pourra pas être contrebalancé par des sorties nettes de capitaux d'égale ampleur.

La première partie de la présente étude sera consacrée à l'examen de la reprise récente de l'activité, laquelle, contrairement à la précédente phase d'expansion, s'est faite avec des disponibilités de main-d'œuvre extrêmement réduites. Dans la deuxième partie, on analysera les politiques monétaire et budgétaire actuelles, notamment la nouvelle Convention

passée entre la Banque nationale suisse et les banques privées, ainsi que l'amélioration de la situation financière du secteur public. Dans la troisième partie, enfin, on étudiera les perspectives à court terme et les mesures que celles-ci paraissent appeler.

## I L'ESSOR ACTUEL DE L'ACTIVITÉ

Il y a deux ans, dans son étude économique sur la Suisse<sup>1</sup>, l'OCDE faisait observer que le processus d'adaptation aux mesures restrictives prises à l'égard de la main-d'œuvre étrangère était venu à son terme, et que les avantages que l'économie pouvait tirer des efforts déployés par les chefs d'entreprise pour faire face à la nouvelle situation du marché du travail étaient déjà largement acquis. Faisant état des résultats peu satisfaisants enregistrés sur le plan de la croissance et de la productivité, ainsi que de la réaction décevante du mouvement des prix aux mesures de stabilisation, les auteurs de cette étude considéraient que l'économie devait recevoir une nouvelle impulsion de la demande pour que les tendances à la récession puissent être entravées et que les progrès de la productivité soient mieux en rapport avec la tendance fondamentale des salaires, ce qui contribuerait à atténuer le problème des prix par le biais des coûts. Ils jugeaient opportun, en conséquence, que les autorités suisses se tiennent prêtes à prendre des dispositions en vue de stimuler la demande si l'activité économique ne se redressait pas dans un avenir proche.

Les événements n'ont pas démenti cette analyse quant au fond, mais il s'est révélé inutile de prendre des mesures expansionnistes. En effet, contrairement à l'attente générale, le rythme d'expansion des échanges mondiaux s'est vivement accéléré. De ce fait, les exportations sont apparues comme un puissant facteur de croissance dans les derniers mois de 1967, et elles en sont restées le moteur en 1968 et 1969. Cette vague d'exportations, probablement la plus forte que la Suisse ait jamais connue, a entraîné par la suite une reprise progressive de la demande intérieure, grâce à laquelle l'économie a retrouvé sa tendance de croissance à moyen terme. Contrairement à ce que l'on craignait, la reprise de la demande n'a pas entravé la réalisation du principal objectif de la politique économique suisse qui était de maîtriser la hausse sensible et persistante des prix et des salaires. En fait, durant les dix-huit premiers mois de la phase de redressement de l'activité, des progrès substantiels ont été

1 Publiée en décembre 1967.

accomplis sur la voie de la stabilisation des prix et des coûts, et ce n'est que depuis quelques mois que ce mouvement s'est dans une certaine mesure inversé.

On essaiera dans les paragraphes qui suivent de déterminer les principaux facteurs qui ont permis à l'économie de bénéficier à la fois d'une croissance plus rapide et d'une évolution plus favorable des prix et des coûts. On s'efforcera aussi de mettre en lumière certaines des caractéristiques particulières de la présente phase d'expansion par rapport à celles des autres périodes de haute conjoncture.

### *Production et demande*

Le redressement de l'activité économique a entraîné une accélération notable du rythme de croissance ; beaucoup d'observateurs ont sans doute été surpris de voir jusqu'à quel point cela avait pu se faire sans dommage pour les équilibres de l'économie. Le taux d'accroissement du volume du PIB est passé de 1.6 % en 1967 à 3.4 % en 1968, et il pourrait excéder 4 % en 1969. L'accroissement de l'emploi et les progrès de la productivité, dont les tendances se sont inversées, ont contribué pratiquement à parts égales à l'essor de la production. En outre, le revenu national s'est trouvé gonflé par une augmentation rapide des revenus nets de facteurs en provenance de l'étranger. Les progrès sensibles de la productivité ont été facilités par un certain assouplissement des restrictions sur l'emploi des travailleurs étrangers et par une modification de la structure de la demande en faveur des secteurs à forte productivité, mais ils ont aussi été dus en partie à l'élévation du taux d'utilisation des capacités disponibles. L'accroissement naturel de la population active n'ayant guère été sensible, la progression de l'emploi a été due en grande partie à une augmentation de l'immigration nette de travailleurs étrangers. Le chômage était en effet demeuré pratiquement inexistant durant la période d'accalmie de la conjoncture.

Le dynamisme des échanges mondiaux a été l'élément-clé du redressement de l'activité. Ce sont en effet les exportations qui, dans les derniers mois de 1967, ont sorti l'économie de l'état de quasi stagnation dans laquelle elle se trouvait, et ce sont elles qui depuis lors constituent le principal facteur d'expansion. De fait, si les exportations totales (calculées selon les définitions de la comptabilité nationale) avaient continué d'augmenter au rythme relativement modéré de 1967, c'est-à-dire 7.3 %, la croissance du PNB aux prix courants se serait encore affaiblie en 1968 et se serait sans doute pratiquement stabilisée en 1969. Le taux de croissance nominal de la consommation privée a diminué durant l'année 1968, et il a fallu attendre le deuxième semestre de 1969 pour retrouver

Tableau 1a **Produit national brut et dépense nationale brute aux prix courants**  
 Pourcentages de variation par rapport à l'année précédente

	1964	1965	1966	1967	1968			1969			1970
					Année	1 <sup>er</sup> sem.	2 <sup>e</sup> sem.	Année <sup>1</sup>	1 <sup>er</sup> sem.	2 <sup>e</sup> sem. <sup>3</sup>	Année <sup>1</sup>
Consommation privée	8.8	7.5	7.3	7.3	5.7	6.1	5.4	7.0	6.6	7.4	9.2
Consommation publique <sup>2</sup>	10.1	6.8	10.6	7.6	6.9	6.9	6.9	9.5	8.7	10.2	9.7
Formation brute de capital	13.7	-0.8	2.8	2.3	5.5	2.7	7.9	10.8	6.1	14.5	14.1
Capital fixe	13.8	1.3	2.9	2.4	5.3	3.7	6.8	11.1	6.3	15.4	13.7
Stocks (contribution à la croissance du PNB)	0.2	-0.6	—	—	0.1	-0.2	0.4	—	-0.1	0.1	0.2
Demande intérieure totale	10.4	4.9	6.4	5.9	5.8	5.3	6.3	8.3	6.8	9.7	10.6
Exportations compte tenu des revenus de facteurs	10.5	14.0	10.5	7.3	13.8	12.8	14.7	14.2	13.0	15.3	12.8
Demande totale	10.5	6.8	7.2	6.2	7.6	7.3	8.4	9.9	8.5	11.3	11.2
Importations compte tenu des revenus de facteurs	10.8	4.0	6.4	5.7	8.9	4.9	12.8	14.8	14.0	15.5	16.5
PNB	10.3	8.0	7.7	6.5	7.6	8.0	7.2	8.4	6.7	10.0	9.5
Contributions à la croissance du PNB :											
Demande intérieure	10.5	5.0	6.3	5.8	5.6	5.2	6.5	7.9	6.4	9.2	10.1
Balance extérieure	-0.3	3.0	1.4	0.7	1.9	2.8	0.7	0.5	0.3	0.8	-0.6
<i>dont</i> : revenus de facteurs	0.1	0.5	0.4	0.1	0.5	—	—	0.9	—	—	0.8

1 Estimations semi-officielles de novembre.

2 Assurance privée comprise.

3 Taux de variation dérivé.

Source : La Vie économique.

Tableau 1b **Produit national brut et dépense nationale brute aux prix de 1958**  
Pourcentages de variation par rapport à l'année précédente

	1964	1965	1966	1967	1968	1969 <sup>1</sup>	1970 <sup>1</sup>
Consommation privée	4.9	3.7	2.8	2.9	2.9	4.2	5.0
Consommation publique <sup>2</sup>	4.1	1.0	3.8	1.7	1.9	4.5	4.5
Formation brute de capital	8.9	-3.5	-0.7	0.5	4.0	7.1	8.5
Capital fixe	8.9	-1.4	-0.4	0.5	3.8	7.5	8.0
Stocks (contribution à la croissance du PNB)	0.1	-0.6	—	—	0.1	—	0.2
Demande intérieure totale	5.9	1.4	2.0	2.1	3.1	5.0	5.9
Exportations compte tenu des revenus de facteurs	6.8	12.0	6.1	4.3	10.8	11.8	9.3
Demande totale	6.1	3.7	2.8	2.5	4.7	6.9	6.9
Importations compte tenu des revenus de facteurs	8.7	3.1	3.5	5.0	8.1	12.1	13.1
PNB	5.1	4.3	2.9	1.8	4.0	4.7	4.0
Contributions à la croissance du PNB :							
Demande intérieure	6.2	1.5	2.0	2.2	3.1	5.1	6.0
Balance extérieure	-1.1	2.8	0.9	-0.4	0.8	-0.7	-2.0
dont : revenus de facteurs	0.1	0.6	0.5	0.2	0.7	0.5	0.8

1 Estimations semi-officielles de novembre.

2 Assurance privée comprise.

Source : La Vie économique.

les taux de 1966 et 1967. Toutefois, grâce à une modération appréciable des hausses de prix, le volume de la consommation s'est nettement redressé depuis le quatrième trimestre de 1968, atteignant un rythme annuel d'accroissement d'environ 4 %. La réaction des investissements des entreprises à l'amélioration notable des marges bénéficiaires et à la progression sans précédent de la demande extérieure a aussi été relativement hésitante. L'activité du bâtiment et des travaux publics étant restée déprimée jusqu'au milieu de 1968, ce n'est qu'au troisième trimestre de cette dernière année que la formation de capital fixe a regagné en volume le niveau record de 1964. Les indicateurs courants portant sur les neuf premiers mois de 1969 donnent toutefois à penser que la reprise des investissements s'est depuis lors considérablement accélérée ; il est probable que l'accroissement en volume pour l'ensemble de l'année 1969 s'établira aux environs de 7.5 % par rapport à 1968 aussi bien pour le bâtiment que pour les machines et autres matériels.

### Prix et salaires

Les douze à quinze premiers mois de la phase actuelle de reprise de l'activité ont été marqués par un brusque ralentissement des hausses de prix et de salaires. Entre le troisième trimestre de 1967 et le troisième

Tableau 2 Indicateurs de l'investissement  
Pourcentages de variation par rapport à l'année précédente

	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Formation brute totale de capital fixe :						
Aux prix courants	13.8	1.3	2.9	2.4	5.3	11.1 <sup>1</sup>
Aux prix 1958	8.9	-1.4	-0.4	0.5	3.8	7.5 <sup>1</sup>
Machines et autres matériels :						
Aux prix courants	6.8	4.0	6.3	6.1	7.1	9.5 <sup>1</sup>
Aux prix de 1958	3.6	1.3	1.2	2.5	4.2	7.5 <sup>1</sup>
Importations de biens d'équipement	8.5	-3.2	10.2	0.8	17.9	8.3 <sup>2</sup>
Production de machines et appareils	4.8	3.1	0.7	5.1	7.0	10.6 <sup>3</sup>
Production de métaux et d'ouvrages en métal	2.5	-3.1	-0.6	1.3	3.2	15.9 <sup>3</sup>
Bâtiments et travaux publics :						
Aux prix de 1958	11.9	-2.9	-1.3	-0.6	3.5	7.5 <sup>1</sup>
Aux prix courants	17.4	0.0	1.3	0.6	4.4	12.0 <sup>1</sup>
Secteur public		3.5	9.8	3.7	4.6	8.2 <sup>4</sup>
Construction de logements		1.5	1.3	-1.5	4.8	19.2 <sup>4</sup>
Divers		-4.9	-7.1	-0.3	3.5	14.7 <sup>4</sup>
Nouveaux logements terminés <sup>5</sup>		7.8	-5.0	-5.9	-4.1	
Logements en construction en juin <sup>5</sup>		-9.8	-9.6	-11.4	-4.8	
Permis de construire délivrés <sup>5</sup>		-21.4	3.4	-10.9	19.5	
Volume des projets de constructions industrielles agréées au titre de la Loi sur les fabriques	-10.5	-25.3	1.3	-2.2	15.1	36.6 <sup>2</sup>

1 Estimations semi-officielles de novembre.

2 Janvier-septembre.

3 Premier semestre de l'année.

4 Sur la base des projets recensés en janvier.

5 Communes de plus de 2 000 habitants.

Source : La Vie économique.

trimestre de 1968, l'augmentation annuelle de l'indice du coût de la vie est tombée de 4.6 à 1.4 %, tandis que l'indice de gros des matières premières et des biens intermédiaires accusait une tendance à la baisse. La progression des gains horaires des ouvriers est descendue au-dessous de 5 % d'une année à l'autre, ce qui s'est traduit par un recul absolu des coûts unitaires de main-d'œuvre dans l'industrie. Les coûts du bâtiment en 1968 sont restés pratiquement inchangés.

Cette stabilité relativement grande des prix ne s'est pas maintenue en 1969 ; mais, étant donné l'incidence inégale de facteurs exceptionnels, les hausses de prix sont demeurées jusqu'à présent dans des limites acceptables. En fait, comme on peut le voir au tableau 4, le redressement de la courbe des prix à la consommation depuis le quatrième trimestre de 1968 peut être attribué au comportement des prix alimentaires. Les prix des biens de consommation durables ont continué de décroître et les

Tableau 3 Emploi et marché du travail

	Base ou unité	1964	1965	1966	1967	1968				1969			
						Année	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	4 <sup>e</sup> trim.	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.
Indice de l'emploi :													
Total	3 <sup>e</sup> trim. 1966 = 100 <sup>1</sup>	(99.9)	(99.1)	(98.8)	98.9	99.2	98.2	100.6	100.3	97.8	99.2	101.8	
Industrie <sup>2</sup>	—	102.5	101.1	99.7	99.3	99.6	99.0	99.8	99.9	99.5	99.3	100.3	
Construction <sup>3</sup>	—	90.1	89.0	91.5	90.2	88.5	88.3	94.4	95.1	76.0	88.4	95.7	
Services	—	(99.4)	(99.7)	(100.3)	101.7	103.3	101.2	104.5	103.1	104.3	103.4	106.7	
Main-d'œuvre étrangère soumise à contrôle <sup>4</sup>	En milliers	721	676	649	648	648			648				659
Marché du travail :													
Chômeurs totaux	—	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.7	0.2	0.1	0.2	0.4	0.1	0.1
Offres d'emploi	—	6.3	5.3	4.6	4.1	3.9	4.0	4.1	4.0	3.6	3.8	4.4	4.7

1 Pour les années 1964 à 1966 les anciens indices (base fin mars 1961 = 100) ont été recalculés sur la nouvelle base.

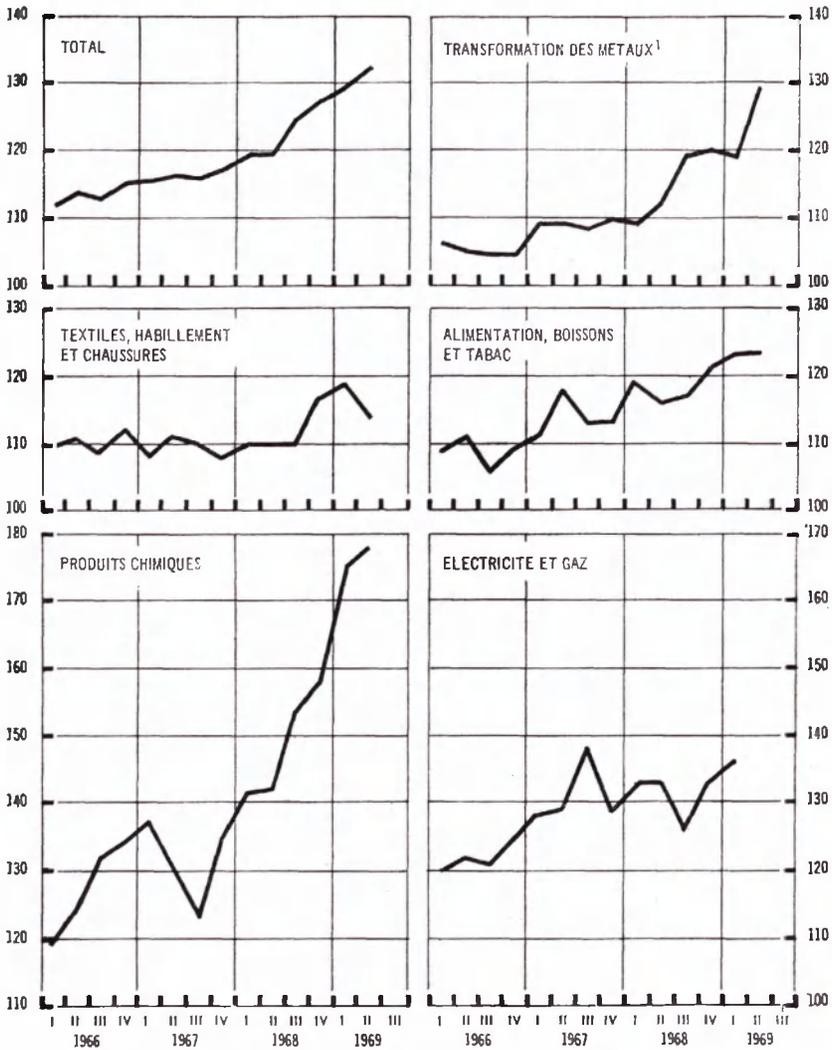
2 Pour les années postérieures à 1966 : artisanat inclus, services publics (eau, gaz, électricité) exclus.

3 Jusqu'à 1966 : bâtiment seulement.

4 Chiffres d'août.

Source : La Vie économique.

Graphique 1 Tendances de la production industrielle  
Corrigées des variations saisonnières ; 1963 = 100



1 Y compris machines.

Source : Production industrielle, OCDE.

**Tableau 4 Prix**  
Pourcentages de variation par rapport à l'année précédente

	1964	1965	1966	1967	1968				1969			
					Année	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	4 <sup>e</sup> trim.	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.
Prix de détail	3.1	3.4	4.7	4.0	2.4	3.5	2.4	1.4	2.2	2.4	2.7	2.7
Produits alimentaires	1.7	2.1	5.0	3.1	-0.1	1.6	-0.5	-1.6	0.5	0.9	1.9	2.5
Produits non alimentaires	4.1	4.5	4.8	4.8	3.6	4.5	3.9	3.0	3.0	3.1	3.0	2.8
Loyer	6.2	5.5	8.1	9.6	7.4	8.1	7.5	7.2	6.9	6.7	6.4	6.3
Divers	3.2	4.0	3.3	3.2	2.2	3.3	2.7	1.4	1.6	1.6	1.6	1.5
Services					4.8	4.4	4.6	4.8	5.0	5.0	4.3	3.7
Biens durables					-1.0	-0.4	-1.2	-1.2	-1.2	-1.0	-0.6	-0.5
Biens non durables (boissons et tabacs exclus)					1.3	3.2	2.1	-0.3	0.0	0.1	0.5	0.5
Prix de gros des matières premières et des produits de base	1.3	0.6	1.9	0.3	0.0	1.0	-0.2	-0.7	0.3	0.8	2.6	3.7
Produits nationaux	1.4	0.9	2.1	0.5	-0.2	0.7	-0.5	-0.8	-0.3	0.1	1.5	2.1
Produits importés	1.2	-0.4	1.3	0.1	0.7	1.5	0.3	-0.3	1.5	2.4	5.3	7.2
Produits alimentaires transformés, boissons et tabacs	1.3	0.6	5.2	2.2	-1.7	-0.7	-2.4	-2.5	-1.1	2.2	3.1	3.0
Métaux et ouvrages en métal	5.3	2.0	3.4	-2.8	0.9	1.8	0.7	0.9	0.1	2.3	11.4	16.7
Textiles	1.7	-3.6	-2.1	-3.9	0.8	-0.2	0.3	0.7	2.1	-0.5	0.8	1.8
Prix de la construction à Zurich <sup>1</sup>	7.4	4.5	2.8	1.2	0.9	0.6	0.8	0.8	1.2	1.2	1.9	1.9

1 Les chiffres annuels représentent la moyenne des chiffres d'avril et d'octobre.

Source : La Vie économique.

Tableau 5 Salaires  
Pourcentages de variation par rapport à l'année précédente

	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Gains horaires moyens des ouvriers <sup>1</sup>	7.6	8.2	7.9	7.5	7.7	6.4	4.9	..
Traitements mensuels moyens des employés <sup>1</sup>	6.6	6.2	7.0	6.9	7.4	7.2	5.4	..
Taux de salaires ouvriers <sup>2</sup>	5.5	6.2	5.5	5.0	5.6	5.3	4.1	4.3

1 Industrie, commerce et transports.

2 Industrie et bâtiment.

Source : La Vie économique.

loyers ont monté rapidement. Le brusque renversement de la tendance des prix des matériaux importés et des produits nationaux fabriqués à partir de ceux-ci, tendance qui était précédemment à la baisse, ne s'est pas encore répercuté sur les prix à la consommation mais il a contribué à l'accélération constatée dans la hausse des coûts du bâtiment. Malgré la nouvelle tension des prix des matières premières et des biens intermédiaires, la position absolue aussi bien que relative des coûts de l'industrie suisse reste très favorable. Le rythme d'accroissement de la production industrielle par personne employée s'est sensiblement accéléré en 1969 et a dépassé la hausse relativement modérée des salaires<sup>1</sup>.

### Balance extérieure

L'amélioration de la position extérieure de la Suisse, résultat principal du programme de stabilisation appliqué antérieurement, s'est poursuivie sans pratiquement jamais faiblir durant les deux premières années de la reprise. L'excédent des paiements courants a plus que doublé de 1967 à 1968 (passant de 240 à 543 millions de dollars) et il pourrait avoir été de l'ordre de 600 millions de dollars en 1969, soit plus de 3 % du PNB. Les mouvements de capitaux non monétaires ont renforcé la position

1 La hausse des gains horaires dans l'industrie a sans doute été de l'ordre de 5 à 6 % en 1969. L'indice de la production industrielle a probablement monté deux fois plus vite, alors que l'emploi augmentait de moins de 1 %. Toutefois, l'indice de la production industrielle suisse ne constitue pas un indicateur approprié pour les calculs de productivité. Sa pondération reflète en effet la structure de la production nette d'il y a plus de dix ans, et ses variations sont calculées sur la base de la production brute et des livraisons et non sur la base de la valeur ajoutée.

Tableau 6a Balance des paiements  
En millions de dollars des Etats-Unis

	1964	1965	1966	1967	1968				1969				
					Année	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	4 <sup>e</sup> trim.	Année (2)	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.
Commerce total	-898	-650	-568	-524	-382								
<i>dont</i> : commerce spécial <sup>1</sup>	-942	-709	-647	-605	-479	-151	-119	-141	-68	-577	-124	-163	-189
Solde des services	767	838	955	1 015	1 182								
<i>dont</i> : tourisme	347	365	382	395	403								
revenu des investissements	211	259	316	355	439								
Balance des biens et services	-131	188	387	491	800	135	219	293	155	890	172	192	309
Solde des transferts courants	-280	-257	-265	-251	-258	(-65)	(-65)	(-65)	(-65)	(-270)	(-65)	(-65)	(-65)
<i>dont</i> : envois de fonds des travailleurs étrangers soumis à contrôle		-285	-293	-246	-255								
Balance des paiements courants	-411	-69	122	240	543	(70)	(154)	(228)	(90)	(620)	(107)	(127)	(244)
Capitaux non monétaire				-127	610	(221)	(242)	(-64)	(212)		(-434)	(174)	(103)
Solde des opérations non monétaires se traduisant dans :				113	1 153	291	396	164	302	-327	301	347	
position extérieure à court terme des banques commerciales													
[(+) = augmentation des avoirs nets]				-62	526	706	8	454	-642	451	296	155	
Balance des règlements officiels	148	61	-15	174	627	-415	388	-290	944	-778	5	192	

1 Importations c.a.f., exportations f.o.b.

2 Estimations semi-officielles de novembre.

3 Capitaux à long terme plus capitaux publics et privés non-bancaires à court terme, y compris les erreurs et omissions.

Source : Bulletin mensuel de la Banque Nationale Suisse.

NOTE Les chiffres entre parenthèses sont des estimations approximatives établies par le Secrétariat de l'OCDE. Quant aux données trimestrielles relatives à la balance des paiements courants, elles ont été calculées d'après les estimations officielles de la comptabilité nationale et reposent sur l'hypothèse que les déficits au titre des transferts courants ne varient pratiquement pas d'un trimestre à l'autre. Les données relatives à la balance des règlements officiels et aux avoirs en devises des banques commerciales sont tirées des sources de la BRI. On a obtenu toutes les autres données relatives aux mouvements de capitaux par différence.

Tableau 6b Composantes de l'évolution de la balance des paiements courants

(+) = Contributions à l'amélioration

En millions de dollars des Etats-Unis

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969 <sup>1</sup>
Solde de la balance des paiements courants	-81	-305	-127	-22	-51	341	192	118	303	77
Marchandises <sup>2</sup>	-121	-301	-134	-33	-122	233	62	42	126	-98
<i>dont</i> : part imputable aux variations des prix relatifs	102	61	80	5	39	57	54	104	172	53
Services <sup>3</sup>	45	47	42	22	82	81	82	50	106	114
<i>dont</i> : part imputable aux variations des prix relatifs	32	17	27	15	38	34	47	51	45	60
Revenus de facteurs	10	1	10	3	9	65	53	14	78	74
Transferts	-15	-52	-45	-14	-20	-38	-5	12	-7	-13

1 Estimations semi-officielles de novembre.

2 Exportations f.o.b., importations c.a.f.

3 Compte non tenu des frais d'assurance et de transport inclus dans le montant des importations ; y compris le négoce et l'électricité.

Source : La Vie économique.

extérieure des banques en 1968<sup>1</sup>. Toutefois, au premier trimestre de 1969, ces mouvements se sont soldés par des sorties nettes considérables qui n'ont été que partiellement compensées par les entrées enregistrées durant les deux trimestres suivants<sup>2</sup>.

L'amélioration de la balance courante en 1969 a été concentrée sur le premier semestre de l'année. En effet, si la vive progression des recettes nettes au titre des services et des revenus de facteurs en provenance de l'étranger s'est sans aucun doute poursuivie tout au long de 1969, par contre le déficit traditionnel des échanges commerciaux (sur la base c.a.f./f.o.b.), qui pendant quatre années consécutives avait eu tendance à décroître, a recommencé de s'aggraver depuis le deuxième trimestre, traduisant un fort accroissement de la propension à importer et un ralentissement de la croissance des exportations. La détérioration récente des termes de l'échange de la Suisse (qui contraste avec les tendances passées) semble aussi avoir contribué à l'aggravation du déficit commercial.

L'élasticité des importations de produits par rapport à l'évolution de la demande totale aux prix courants, qui était restée constamment inférieure à l'unité durant la période 1965-1967, est remontée à 1.2 en 1968 et dépassera probablement le chiffre record de 1.5 atteint durant la précédente période de haute conjoncture (en 1961). De janvier à octobre 1969, les importations de marchandises, calculées sur la base des statistiques douanières, ont dépassé de 15.5 % le niveau de la période correspondante de 1968, égalant ainsi le taux correspondant d'expansion des exportations. Les importations de matières premières et de demi-produits ont progressé environ deux fois plus vite que la production industrielle, ce qui s'explique entre autres choses par la forte hausse des prix à l'importation. Les importations de biens de consommation se sont accrues beaucoup plus que ne l'aurait donné à penser l'accélération relativement modérée de la demande des particuliers. La tendance des importations de biens d'équipement, à l'exclusion des aéronefs, s'est aussi accentuée.

1 Abstraction faite de leurs opérations swap de fin d'année avec la Banque Nationale, les banques commerciales ont amélioré leur position extérieure du montant considérable de 1 154 millions de dollars en 1968, ne laissant ainsi que peu de marge pour une augmentation des réserves officielles.

2 Abstraction faite des opérations swap, les banques commerciales ont continué d'améliorer leur position extérieure durant les neuf premiers mois de 1969 (de 168 millions de dollars), les réserves officielles augmentant dans le même temps de 153 millions de dollars.

*Études économiques de l'OCDE*

**Tableau 7 Commerce extérieur par catégories de produits**  
Pourcentages de variation par rapport à l'année précédente

	1965 Valeur en mill. \$	1965	1966	1967	1968	1969 janv.- oct.
<i>Importations c.a.f.</i>						
Matières premières et produits semi- ouvrés	1 683	5.0	6.4	2.7	6.0	19.6
Energie et lubrifiants	219	-0.4	2.6	8.2	17.0	0.7
Biens d'équipement	610	-3.2	10.2	0.8	17.9	8.2
— à l'exclusion des aéronefs	584	-1.8	8.7	0.5	10.3	16.1
Biens de consommation	1 167	2.6	6.3	8.8	7.9	17.1
Total	3 678	2.5	6.8	4.6	9.2	15.5
<i>Exportations f.o.b.</i>						
Matières premières et produits semi- ouvrés	1 151	13.2	10.1	5.3	15.1	16.3
<i>dont</i> : produits chimiques <sup>1</sup>	585	11.5	11.1	8.3	14.8	20.9
Biens d'équipement	928	12.4	10.3	7.2	14.1	17.2
Biens de consommation	888	10.6	11.1	8.1	14.0	11.8
Total	2 971	12.2	10.4	6.8	14.4	15.2

<sup>1</sup> Y compris les produits finis.

Source : *La Vie économique*.

Entre l'automne de 1967 et le printemps de 1969 la croissance des exportations de marchandises a dépassé celle des importations, mais elle a manifesté depuis lors des signes de ralentissement. L'affaiblissement de la tendance des exportations depuis le mois de mai peut être attribué en partie à l'évolution de la demande d'importations sur certains marchés extérieurs, et tout particulièrement sur certains marchés importants tels que la Suède, le Royaume-Uni et l'Amérique du Nord. Divers facteurs exceptionnels ont sans doute aussi joué un rôle. Mais cet affaiblissement doit probablement être imputé en premier lieu aux difficultés grandissantes de l'économie à accroître l'offre avec les capacités de production existantes. Les délais de livraison se sont en effet considérablement allongés, et le vigoureux essor de la demande intérieure a sans doute quelque peu réduit les incitations à exporter. Alors qu'en 1968 les exportations des principaux groupes de produits connaissaient des taux de croissance relativement proches, durant les dix premiers mois de 1969, on a constaté un net déplacement en faveur des produits chimiques et des biens d'investissement. Les exportations de biens de consommation, par contre, ont perdu une grande partie de leur dynamisme antérieur.

Depuis l'automne de 1967 les entrées et les sorties de capitaux ont été fortement influencées par les vagues successives de spéculation monétaire et les troubles politiques et sociaux à l'étranger. En outre, les

écarts de taux d'intérêt se sont fortement creusés au détriment de la Suisse. Les statistiques de balance des paiements de ce pays restent malheureusement fragmentaires, ce qui rend toute analyse sérieuse des mouvements de capitaux pratiquement impossible. Toutefois, d'après les renseignements dont on dispose sur les opérations courantes et les réserves officielles, on peut déduire que le solde global des mouvements de capitaux est resté, en moyenne, largement déficitaire. En 1968, les opérations sur titres se sont soldées par des sorties nettes qui se sont élevées jusqu'à 625 millions de dollars. Les prêts à long terme des banques et de l'Etat se sont traduits par des sorties nettes de 141 millions de dollars. Durant les neuf premiers mois de 1969, les exportations de capitaux suisses sous forme d'achat de valeurs mobilières étrangères et de prêts bancaires à long terme se sont accélérés. Les opérations en capital non recensées du secteur non monétaire<sup>1</sup> semblent s'être soldées par des entrées nettes de 1 à 1.5 milliard de dollars en 1968, lesquelles sont tombées aux environs de 0.5 milliard de dollars pour les neuf premiers mois de 1969.

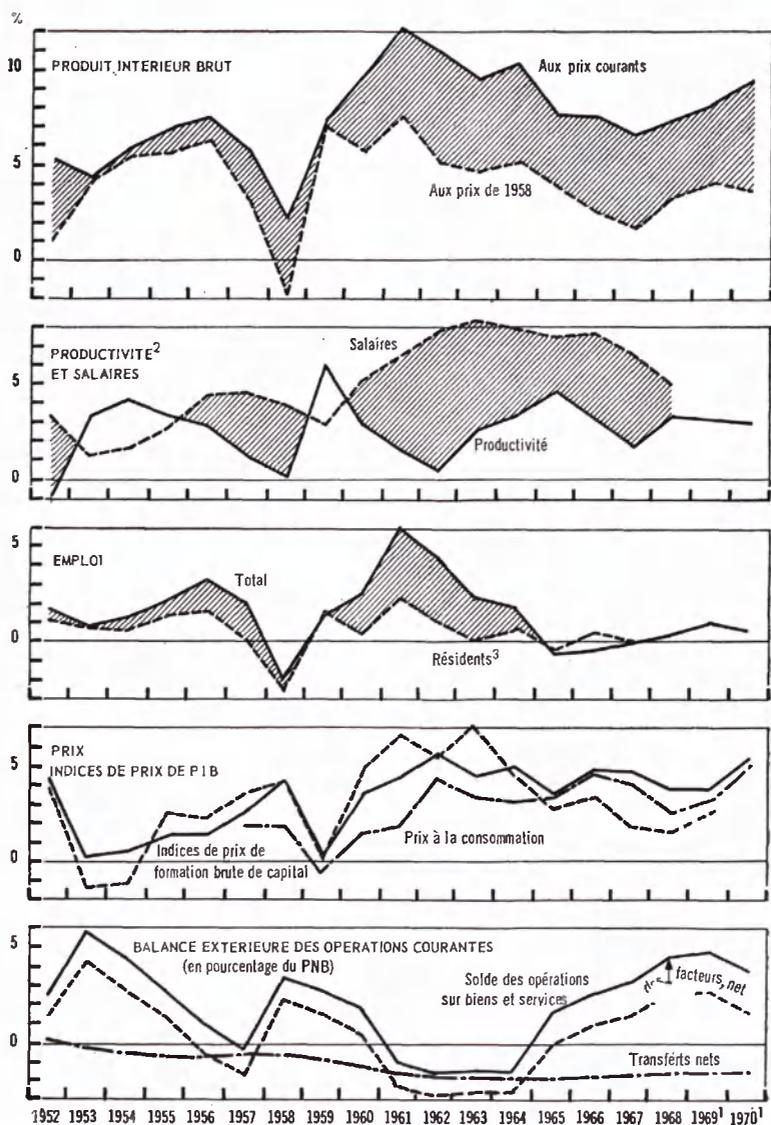
#### *Caractéristiques de la présente phase d'expansion*

La présente phase d'expansion de l'activité n'a pas encore atteint son point culminant, mais elle dure maintenant depuis assez longtemps pour permettre certaines comparaisons avec les précédentes périodes de haute conjoncture. Le graphique 2 indique les taux de croissance de la production totale, de l'emploi et de la productivité du travail, ainsi que le comportement des prix et salaires et l'évolution de la balance des paiements durant les trois derniers cycles conjoncturels qui s'étendent sur une période de plus de 15 ans.

Comme on peut le voir, la phase actuelle de reprise de l'activité a été nettement moins prononcée que les deux précédentes. Mais cela tient plus aux différences qui existaient dans la situation de l'activité et de l'emploi au point de retournement de la conjoncture qu'à la vigueur relative de l'expansion. En fait, les reprises précédentes, celle de 1953-54 et plus particulièrement celle de 1959-60, avaient fait suite à une phase de récession marquée, durant laquelle la production s'était stabilisée ou avait même diminué, alors qu'en 1967 la tendance de l'activité globale

1 Il est difficile de tracer la limite entre les mouvements de capitaux non monétaires et les opérations à court terme des banques car le système de recensement de la position extérieure des banques commerciales ne semble pas faire de distinction très nette entre les exportations de fonds auxquelles les banques procèdent de leur propre initiative et les placements qu'elles effectuent de la part, ou pour le compte, de leurs clients.

Graphique 2 Evolution cyclique des indicateurs économiques  
Pourcentages de variations par rapport à l'année précédente



1 Estimations.

2 PIB par personne employée.

3 Y compris travailleurs étrangers libérés de la réglementation de la police.

Sources: La Vie économique et réponses de la Suisse au questionnaire de l'OCDE.

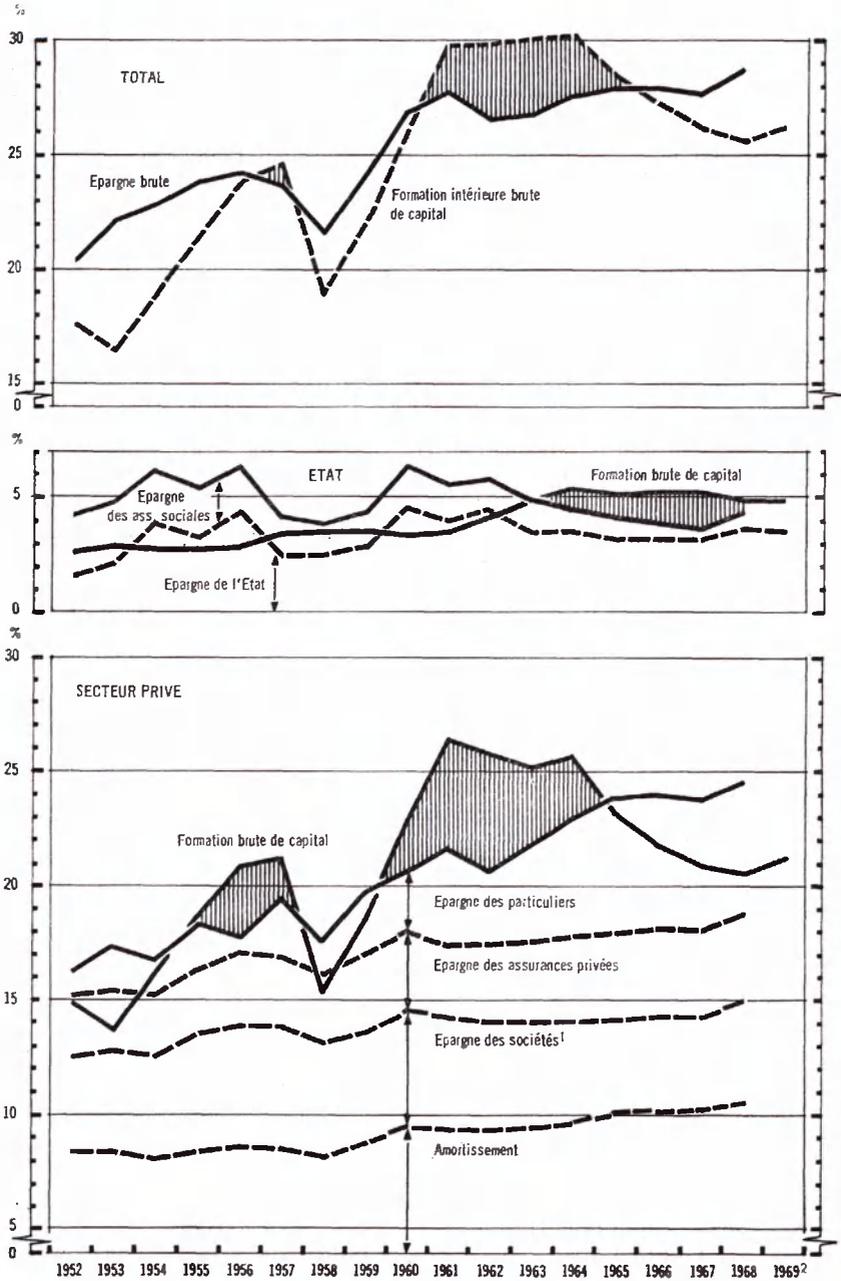
restait modérément ascendante. En outre, les possibilités d'accroissement de l'emploi étaient extrêmement limitées du fait des restrictions concernant la main-d'œuvre étrangère et de l'absence virtuelle de chômage. Aussi la marge de ressources inutilisées que l'économie pouvait résorber en 1968 et 1969 était-elle beaucoup plus faible qu'à l'époque des précédentes reprises. Depuis 1965, le potentiel de croissance de l'économie suisse se trouve essentiellement déterminé par la tendance fondamentale de la productivité du travail<sup>1</sup>.

Bien qu'avant le nouvel essor de l'activité les disponibilités de main-d'œuvre aient été moins abondantes et le taux d'utilisation des ressources plus élevé qu'avant les deux reprises précédentes, les grands équilibres de l'économie ont pu être préservés de façon beaucoup plus satisfaisante en 1968-69 que l'expérience passée ne l'aurait donné à penser. La tendance vers la hausse des salaires aussi bien que des prix s'était en effet accentuée tout au long de la phase d'expansion de 1953-56, tandis que les progrès de la productivité baissaient brusquement après 1954. Cette situation s'était renouvelée durant la phase d'expansion de 1959-64, encore qu'avec un certain décalage (reflétant les séquelles de la récession de 1958). Par contraste, la dernière reprise a été marquée par un ralentissement notable de la hausse des salaires et des prix durant la première année et, durant la deuxième, par une accélération bien faible par rapport à ce que l'on avait constaté dans le passé. Les progrès de la productivité n'ont pas faibli, et la tendance à la baisse des coûts unitaires de main-d'œuvre dans l'industrie a persisté jusqu'à ces derniers temps. Sur le plan extérieur, les périodes précédentes de forte expansion s'étaient accompagnées d'une dégradation rapide de la balance des paiements courants, alors que le contraire s'est produit cette fois-ci, tout au moins jusqu'à une période récente.

Les différences observées dans le comportement de l'économie durant chacune des trois phases d'expansion doivent aussi être considérées dans l'optique des tendances à moyen terme et de l'évolution des structures. Au cours des deux premières phases, le mouvement des prix et des salaires a eu nettement tendance à s'accélérer et l'excédent extérieur à s'affaiblir (par rapport au niveau de l'activité globale). Ces tendances ont sans aucun doute aggravé les difficultés rencontrées par l'économie durant la période de haute conjoncture de 1959-64. En revanche, la stabilité assez remarquable des prix ainsi que des salaires et des coûts par rapport au passé, et l'amélioration de la balance des paiements courants au cours

1 Voir l'Etude économique de l'OCDE sur la Suisse, publiée en décembre 1967; on y trouvera dans les deux premières parties un examen des changements qui sont intervenus dans l'économie de ce pays après que les autorités eurent décidé de restreindre l'afflux de main-d'œuvre étrangère.

**Graphique 3 Epargne et formation intérieure de capital**  
En pourcentage du PNB



1 Y compris les entreprises publiques.

2 Estimations.

Source : La Vie économique, réponse de la Suisse au questionnaire de l'OCDE.

des deux dernières années, sembleraient indiquer que la tendance des prix et des salaires s'est dans une certaine mesure modifiée et que la position foncière de la balance des paiements s'est nettement affermie depuis 1964. On peut penser que la vague de tensions inflationnistes qui avait marqué la période précédente a exercé un effet de choc salutaire qui a amené les autorités à reconsidérer leur politique et créé un climat défavorable à toute revendication excessive sur le plan des salaires et des prix. Quant à l'évolution de la balance des paiements qui, au lieu de se dégrader, s'est améliorée, elle a été facilitée par divers facteurs. Premièrement, la tendance précédemment ascendante de la propension à investir s'est inversée depuis 1962. Cela s'est traduit par un recul notable du rapport de la formation de capital fixe au PNB. Dans le même temps le taux d'épargne brut a continué de progresser, permettant un transfert relatif de ressources intérieures de l'investissement aux exportations. Deuxièmement, l'élasticité des importations par rapport à la demande totale paraît avoir été depuis 1962 plus faible que précédemment. Cela s'explique probablement en partie par les modifications qui sont intervenues dans la structure de la demande et de la production et qui ont favorisé les activités moins tributaires des importations ; on peut aussi y voir l'effet d'une plus grande diversification de l'offre intérieure et d'une amélioration de la position concurrentielle de l'économie suisse.

## II POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Etant donné l'évolution favorable de la situation tant sur le plan intérieur que sur le plan extérieur, la politique économique de la Suisse est restée assez neutre jusqu'à la fin de l'été de 1969, époque à laquelle des menaces de surchauffe ont amené les autorités monétaires à prendre les premières mesures de restriction. Les possibilités d'action dans ce domaine ont d'ailleurs été récemment élargies par la conclusion d'une Convention entre la Banque Nationale et les banques privées. Les propositions budgétaires pour 1970 révèlent également l'adoption d'une politique plus stricte, mais les contraintes qui gênent l'action des autorités budgétaires n'en demeurent pas moins.

### *Politique monétaire*

L'essor de l'activité a été facilité par l'aisance de la situation monétaire, laquelle s'est traduite par un renforcement permanent des liquidités bancaires. Les forces du marché ont toutefois assuré l'équilibre entre les marchés monétaire et financier, de sorte qu'aucune mesure correctrice ne s'est révélée nécessaire. Certaines tensions, provenant essen-

tiellement de l'étranger, se sont exercées sur les taux d'intérêt (voir graphique 3), et l'attrait exercé par les marchés monétaire et financier étrangers (ajouté aux conditions favorables des contrats swap offerts par la Banque Nationale aux banques suisses) a contribué à écarter le risque d'une expansion excessive de la monnaie et du crédit.

Toutefois, devant l'accélération récente de la tendance des prix, et les répercussions que cela risquait d'avoir sur l'évolution des salaires, la Banque Nationale Suisse a décidé de freiner l'expansion des crédits à l'économie. C'est ainsi qu'elle est convenue avec l'Association Suisse des Banquiers de limiter à 9 % par an l'expansion des crédits bancaires utilisés en Suisse, cela à compter du 1<sup>er</sup> août 1969. Ce plafond peut être dépassé dans certains cas dans des proportions égales à la moitié de la différence entre le taux de 9 % et la moyenne des taux effectifs d'expansion des deux années de référence allant du 1<sup>er</sup> juillet 1967 au 30 juin 1969, mais le taux d'expansion du crédit ne peut en aucun cas excéder 11.5 %. Un peu plus tard, les autorités ont décidé de porter le taux officiel d'escompte de 3 à 3  $\frac{3}{4}$  % à compter du 15 septembre et de relever d'un point le taux des avances sur titres, le portant ainsi à 4  $\frac{3}{4}$  %. Cette mesure visait à rapprocher les taux officiels des taux du marché et à décourager les recours au crédit de la Banque Centrale pour le financement de prêts intérieurs ou de placements à l'étranger.

Le programme de restrictions de crédit a été la première action prise dans le cadre d'une Convention intervenue récemment entre la Banque Nationale Suisse et les banques privées. Cette Convention est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 1969 et le restera au moins jusqu'à la fin de 1974 (compte tenu de l'obligation de donner un préavis minimum de deux ans en cas de dénonciation). Elle prévoit la possibilité d'imposer la constitution des réserves minimales sur les accroissements de dépôts et de plafonner globalement l'expansion des crédits bancaires accordés à l'économie nationale. La procédure et les règles à suivre sont virtuellement les mêmes que celles qui avaient été exposées dans le projet de loi tendant à la révision de la loi de 1953 sur la Banque Nationale, projet qui avait été examiné dans la dernière Etude économique de l'OCDE sur la Suisse<sup>1</sup>. Ce projet avait toutefois été abandonné après que la Commission Parlementaire qui avait été chargée d'en étudier les différents aspects se fut prononcée en majorité en faveur d'un accord volontaire entre les principales parties en cause. La différence essentielle entre les propositions initiales et les dispositions maintenant en vigueur est qu'en cas de désaccord la décision finale n'appartient plus exclusivement à la Direction générale de la Banque Nationale mais doit être prise obligatoirement

1 Pages 33 à 35.

en accord avec le Comité de Banque qui se compose du Président et du Vice-Président de la Banque Nationale et de huit membres du Conseil de Banque, représentant les différentes branches d'activité, les employeurs et les salariés. Contrairement au projet de loi en question, la Convention ne prévoit pas que la Banque Nationale pourra émettre des effets portant intérêt pour ses opérations d'open-market, ni plafonner les émissions placées sur le marché des capitaux. On a jugé en effet que la loi existante sur la Banque Nationale permettait déjà à celle-ci d'accroître dans une certaine mesure ses opérations d'open-market et que, en ce qui concerne le contrôle des émissions sur le marché des capitaux, celui-ci était déjà assuré par la Commission Spéciale qui, sous la présidence de la Banque Nationale, agit sur la base d'un système de contrôle volontaire institué en mars 1967.

#### *Monnaie et opérations bancaires*

L'activité globale des banques s'est rapidement accrue ces deux dernières années, reflétant le redressement de la conjoncture intérieure et l'expansion des opérations bancaires avec l'étranger. De juin 1968 à juin 1969, le taux d'accroissement annuel de l'encours des crédits accordés au secteur non bancaire intérieur par 72 banques ayant un bilan supérieur à 100 millions de francs suisses est passé de 7.4 à 11.2 %<sup>1</sup> : la progression des crédits au secteur bancaire et aux non-résidents s'est aussi accélérée en chiffres absolus, mais elle s'est ralentie en chiffres relatifs. Il est intéressant de noter que durant les sept premiers mois de 1969 le volume total des nouvelles créances sur les banques a dépassé sensiblement celui des nouveaux crédits au secteur non bancaire. Les crédits entre banques ont représenté pour une part substantielle des placements auprès des banques étrangères. Les avoirs nets des soixante-douze banques couvertes par les statistiques actuelles sur les autres institutions de crédits s'élevaient à 11 464 millions de francs suisses à la fin de septembre 1969, contre 8 817 millions douze mois plus tôt.

Cette forte expansion du crédit a été alimentée par le gonflement rapide et continu des dépôts, par une certaine réduction des encaisses, et par un recours croissant aux facilités de crédit de la Banque Nationale. Durant les huit premiers mois de 1969, les dépôts du secteur non bancaire ont augmenté de 17 %, dépassant ainsi de 25 % le montant des nouveaux crédits accordés à ce même secteur. Comme on peut le voir au

1 Entre la fin de juin et la fin d'août, ce taux a gagné 2 points.

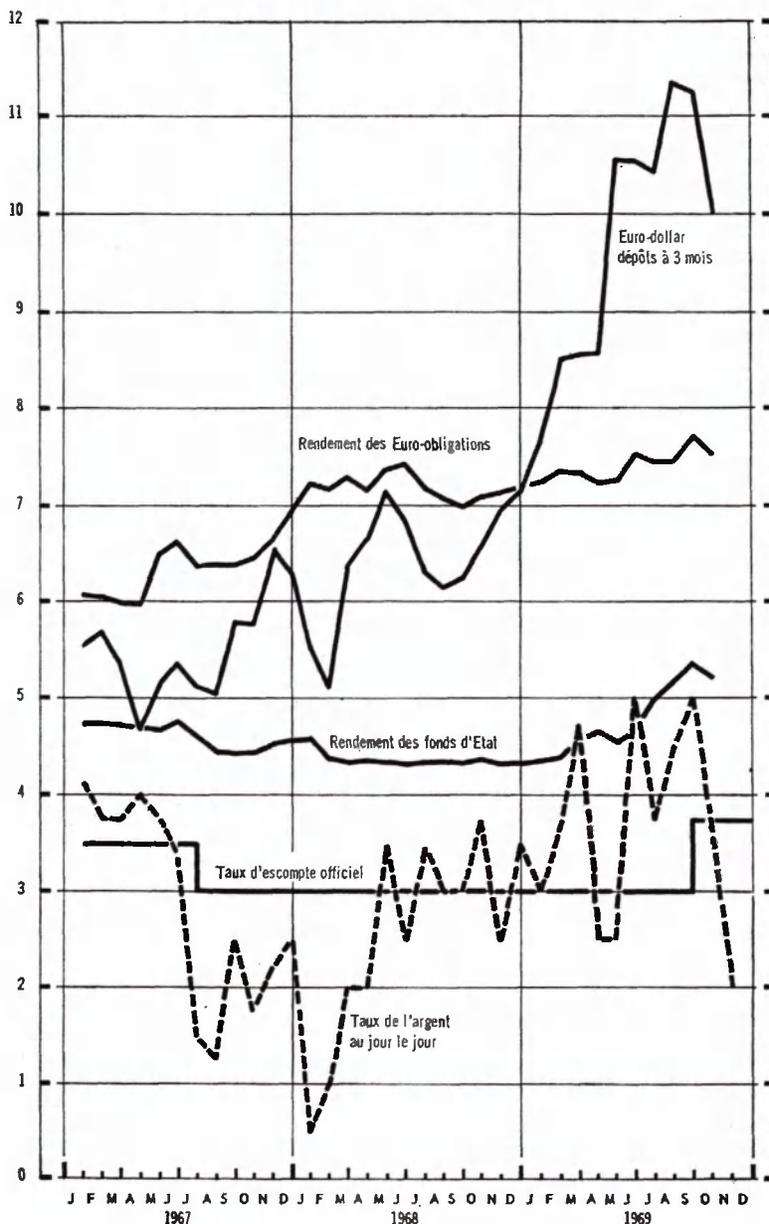
Tableau 8 Principaux postes de l'actif et du passif de 72 banques  
En millions de francs suisses

	Fin 1968	Augmentation ou diminution					
		1965	1966	1967	1968	Janv.-Sept. 1968	1969
<i>Actif :</i>							
Encaisse	7 250	100	81	642	1 684	11	-79
Prêts au secteur bancaire	20 400	802	421	3 775	7 294	7 425	8 464
Prêts au secteur non bancaire	75 712	4 690	4 875	6 142	6 812	4 148	8 769
Prêts hypothécaires	32 523	1 705	1 775	1 992	2 732	1 741	1 917
Prêts aux collectivités publiques	4 424	523	404	459	260	83	191
Autres prêts	32 769	2 052	2 763	2 791	3 643	2 561	6 765
Escompte	5 996	410	-67	901 <sup>1</sup>	177	-237	-104
<i>Passif :</i>							
Emprunts auprès du secteur bancaire	13 382	356	668	2 595	5 023	3 355	4 018
Dépôts du secteur non bancaire	64 332	3 294	3 437	4 642	8 334	6 289	11 020
A vue	18 970	413	190	1 186	2 685	2 266	1 649
A terme	16 505	1 153	1 437	1 174	2 710	2 100	8 081
Carnets d'épargne et de dépôts	28 857	1 728	1 810	2 282	2 939	1 923	1 290
Obligations émises par les banques	25 028	2 030	1 121	2 792	3 021	2 108	1 719
dont : à moyen terme	15 446	1 245	440	2 147	2 325	1 771	1 334
Rapport entre l'accroissement des dépôts et celui des prêts		0,70	0,71	0,76	1,22	1,51	1,26

1 Y compris l'achat de billets à ordre de la BRI pour un montant de 260 millions de francs suisses.

Source : Bulletin mensuel de la Banque Nationale suisse.

**Graphique 4 Taux d'intérêt**  
Fin de mois



**Source :** Relevé hebdomadaire des taux d'intérêts, Banque d'Angleterre ; Taux d'intérêt sélectifs des grands pays ainsi que des Etats-Unis, Federal Reserve Board.

Bulletin mensuel, Banque nationale suisse.

Tableau 9 Compte de l'Etat  
En millions de

	1955	1956	1957	1958	1959
1 Dépenses courantes en biens et services	2 740	2 915	3 330	3 620	3 590
2 Subventions et transferts	1 090	1 075	1 205	1 385	1 445
3 Dépenses totales courantes (1+2)	3 830	3 990	4 535	5 005	5 035
4 Recettes courantes totales après déduction des intérêts servis sur la dette publique	4 695	5 280	5 300	5 805	6 005
5 Epargne brute (4-3)	865	1 290	765	800	970
— en % du total net de l'épargne nationale	20,8	29,3	16,5	18,8	18,6
— en % des investissements publics	112,3	151,8	73,2	72,4	81,5
6 Formation brute de capital	770	850	1 045	1 105	1 190
7 Besoins de financement : solde des opérations agissant sur les flux de revenus (6-5)	-95	-440	280	305	220
8 Produit national brut	27 265	29 285	30 870	31 520	33 840
9 (1)+(6) en % de (8)	12,9	12,9	14,2	15,0	14,1
10 (7) en % de (8)	-0,3	-1,5	0,9	1,0	0,7

Note :

- Pourcentage des intérêts de la dette publique par rapport aux recettes courantes 9,9
- Pourcentage de la dette par rapport aux recettes courantes 247

Source : La Vie économique. Les chiffres entre parenthèses sont des estimations établies par le Secrétariat.

tableau 8, la composition relative des dépôts s'est nettement modifiée en faveur des dépôts à terme par rapport aux dépôts à vue et d'épargne, ce phénomène, favorisé par une modification de la structure des taux d'intérêt, ayant été dû pour l'essentiel à une forte expansion des opérations en Euro-dollars. Entre avril 1968 et juin 1969 le taux servi sur les dépôts à trois mois par les grandes banques est passé de 2.75 à 5 %. Les taux suisses à moyen terme n'ont réagi qu'assez faiblement à la forte montée des taux d'intérêt à l'étranger. L'activité sur le marché financier s'est maintenue à peu près au niveau de l'an dernier. De janvier à septembre 1969, le montant des emprunts suisses, déduction faite des opérations de conversion, est retombé au niveau de la période correspondante de 1966 ; le mouvement de progression marqué des emprunts étrangers s'est inversé ; en revanche, le montant des placements d'actions est resté soutenu (voir tableau F de l'Annexe statistique).

### Finances publiques

Après six années consécutives durant lesquelles leurs effets avaient tendu à être expansionnistes, les finances publiques paraissent avoir exercé une incidence modérément restrictive ou neutre ces trois dernières

## Suisse

(Sécurité sociale exclue)  
francs suisses

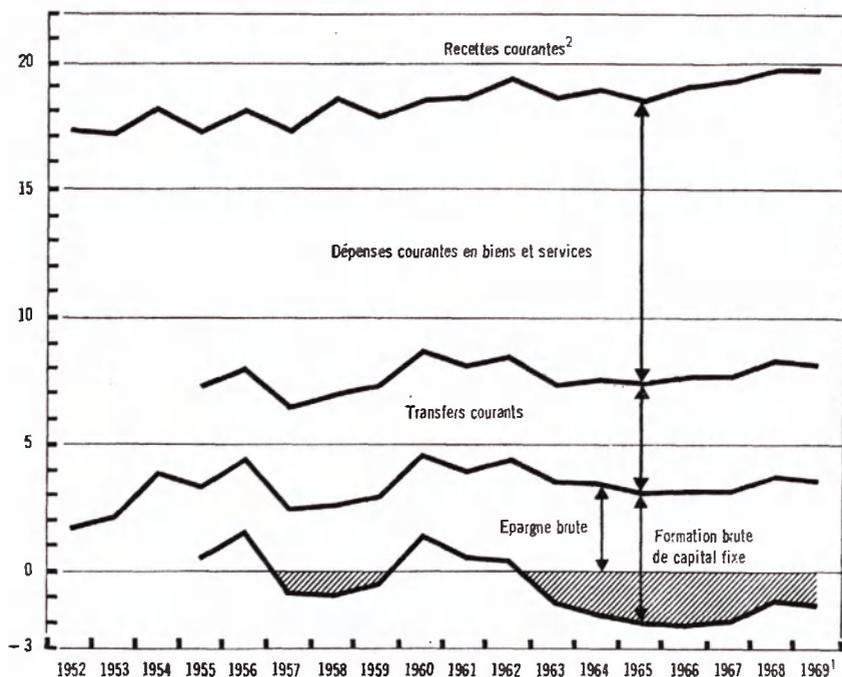
1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
3 620	4 320	5 015	5 645	6 210	6 620	7 310	7 860	8 410	(9 200)
1 495	1 685	1 848	1 935	2 300	2 555	2 930	3 190	3 440	(3 700)
5 115	6 005	6 860	7 580	8 510	9 175	10 240	11 050	11 850	(12 900)
6 805	7 665	8 900	9 335	10 465	11 035	12 250	13 165	14 565	(15 800)
1 690	1 660	2 040	1 755	1 955	1 860	2 010	2 115	2 715	(2 900)
26,3	22,5	26,1	20,5	19,9	17,4	17,5	17,8	20,3	—
139,7	113,3	108,2	72,4	65,8	60,8	59,5	(60,4)	(74,2)	(73,4)
1 210	1 465	1 885	2 419	2 967	3 054	3 380	(3 500)	(3 600)	(3 950)
-480	-195	-155	669	1 016	1 199	1 370	(1 385)	(945)	(1 050)
37 055	41 490	46 050	50 370	55 540	59 985	64 625	68 825	74 040	(80 150)
13,0	13,9	15,0	16,0	16,5	16,1	16,5	(16,5)	(16,3)	(16,4)
-1,3	-0,5	-0,3	1,3	1,8	2,0	2,2	(2,0)	(1,3)	(1,3)
8,1			6,6	6,6	6,8	7,1	7,5	7,5	
172					123	122			

années (1967-1969). La part des dépenses publiques totales en biens et services (dépenses fédérales, cantonales et communales, sécurité sociale exclue) dans le PNB est pratiquement restée inchangée au niveau record de 16,5 % atteint en 1966. Mais les recettes courantes s'étant accrues à un rythme plus rapide, les besoins de financement correspondant à l'écart entre les dépenses d'investissement et l'épargne courante ont diminué (c'est-à-dire que le déficit des opérations « ayant une incidence sur les flux de revenus » a été réduit). Le faible accroissement des besoins de financement attendu pour 1969 peut être attribué en totalité à l'incidence inégale exercée par l'impôt de défense<sup>1</sup>.

Le graphique 5 montre l'évolution des recettes courantes totales du secteur Etat ainsi que des dépenses ayant une incidence sur les flux de revenus, cela pour plus de deux cycles conjoncturels complets. On peut voir que durant l'essor économique de 1953-56, la récession qui l'a

1 Les recettes des années civiles paires se trouvent gonflées par les versements par anticipation résultant du caractère biennal de cet impôt. En 1968, les versements par anticipation au titre de l'impôt dû pour 1969 ont sans doute été de l'ordre de 150 millions de francs suisses.

Graphique 5 **Recettes et dépenses de l'État**  
Non compris Sécurité sociale



1 Estimations du Secrétariat.

2 Les données pour 1952-56 correspondent à des estimations du Secrétariat.

Source : La Vie économique.

suivi (1957-58) et la reprise ultérieure (1959-60), tous les soldes budgétaires ayant une incidence sur l'économie ont nettement évolué dans un sens anticyclique. Il en est allé de même, encore que le mouvement ait été moins marqué, pour la dernière période d'accalmie de la conjoncture (1965-66) et la phase récente de redressement de l'activité (1968-69). On peut se demander pourquoi ce comportement favorable des dépenses publiques (dû à la fois aux stabilisateurs automatiques du budget et aux mesures délibérées prises sur le plan des dépenses) n'a pas été observé durant les années de surchauffe (1961-64) où, pour la première fois depuis la guerre, un besoin de freinage vigoureux s'est manifesté. Ainsi que l'indique le graphique, la tendance précédemment ascendante du rapport des recettes fiscales au PNB s'est légèrement inversée en 1963-65, ce qui s'explique par certaines réductions de droits de douane et l'institution d'une réduction de 10 % sur l'impôt de défense nationale. Or, tandis que le rythme d'accroissement des recettes se ralentissait, on

observait une accélération dans l'augmentation de toutes les grandes composantes de la dépense. Il est à noter toutefois que durant la précédente décennie l'infrastructure suisse s'était dégradée par rapport aux besoins effectifs de l'économie. Les autorités avaient donc jugé au début de la présente décennie que l'on ne pouvait retarder davantage l'élimination des blocages existants.

La persistance de besoins de financement dans le compte de l'Etat depuis 1963 donne à penser que la situation financière du secteur public s'est foncièrement modifiée, encore que la forte dégradation que l'on avait prévue antérieurement ne se soit pas concrétisée. Depuis 1966, les autorités étudient les moyens de freiner l'accroissement des dépenses et sont à la recherche de sources de financement nouvelles et mieux adaptées. Un programme d'urgence avait été établi en 1966 en vue d'ajuster les recettes aux besoins financiers accrus de la Confédération. Le Parlement le rejeta au printemps de 1967, lorsqu'il fut devenu évident que les projections à moyen terme sur lesquelles il avait été fondé ne répondaient pas à la réalité. Depuis lors, les autorités s'emploient surtout à préparer une révision de la « Loi sur les finances publiques » (Finanzordnung) avant l'expiration légale de celle-ci en 1974. Leur objectif est toujours d'accroître les recettes en vue de combler le déficit financier ; mais eu égard à l'évolution beaucoup plus favorable qui se dessine, les mesures proposées à cette fin ont été reconsidérées et modifiées plusieurs fois. En septembre 1969, le Conseil fédéral a soumis au Parlement un programme fiscal révisé qui doit prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 1971 (voir ci-dessous).

### *Le budget fédéral*

Il est peu probable qu'en 1969 l'augmentation des dépenses du budget fédéral (lesquelles représentent environ un tiers du montant total brut des dépenses publiques) dépasse de plus d'un point le taux initialement prévu de 11 % (par rapport aux résultats de 1968). Les recettes progressant beaucoup plus vite qu'on ne l'avait escompté, le budget global, avant amortissement de la dette, pourrait être à peu près équilibré au lieu d'accuser un déficit de plus de 400 millions de francs suisses (0.5 % du PNB), comme le faisaient apparaître les estimations initiales. En 1968, déjà, la situation s'était présentée de façon analogue : le budget s'était en définitive soldé par un excédent de 157 millions de francs suisses et non pas le déficit de 180 millions prévu à l'origine.

Les améliorations intervenues récemment dans le domaine des statistiques budgétaires ainsi que la nouvelle méthode de comptabilisation

Tableau 10 Compte financier de la Confédération. Classification économique  
En millions de francs suisses

	Résultats			Budget voté		Propo- sitions du gouverne- ment	Projections	
	1966	1967	1968	1968 <sup>1</sup>	1969	1970	1971	1972
1 Dépenses en biens et services (en pourcentage du PNB)		2.32	2.36	2.54	2.61	2.79	2.94	3.10
2 Paiements au titre des transferts courants <sup>2</sup>		3.4	3.2	3.4	3.3	3.3	3.2	3.2
3 Total des dépenses « agissant sur les flux de revenus »	(4.52)	4.69	5.19	5.41	5.79	6.13	6.54	6.98
4 Recettes courantes <sup>3</sup>	5.64	5.67	6.56	6.28	6.68	7.52	7.83	8.46
5 SOLDE DES OPÉRATIONS « AGISSANT SUR LES FLUX DE REVENUS » (4-3)	(1.12)	0.98	1.37	0.87	0.88	1.38	1.29	1.48
(en pourcentage du PNB)	1.7	1.4	1.9	1.2	1.1	1.6	1.4	1.5
6 Transferts en capital, net	(0.98)	1.00	1.03	1.06	1.07	1.16	1.23	1.36
7 SOLDE FINANCIER (5-6)	(0.14)	-0.02	0.34	-0.19	-0.19	0.23	0.06	0.11
(en pourcentage du PNB)	0.2	-0.0	0.5	-0.3	-0.2	0.3	0.1	0.1
8 Prêts et participations, net	(0.13)	0.14	0.18	0.20	0.25	0.24	0.21	0.22
9 EXCÉDENT DE DÉPENSES (besoins nets d'emprunt) (8-7)	-0.01	0.16	-0.16	0.39	0.43	0.02	0.16	0.11
(en pourcentage du PNB)	-0.0	0.2	-0.2	0.5	0.5	0.0	0.2	0.1
N.B.								
10 Variation nette du patrimoine <sup>4</sup>	0.28	0.36	0.40	0.27	0.32	0.42	0.41	0.36

1 Compte tenu des dépenses du budget supplémentaire.

2 Compte tenu des versements d'intérêts.

3 A partir de 1968, la pratique consistant à tenir compte dans le budget des acomptes versés en raison du cycle bisannuel de l'impôt fédéral pour la défense nationale a été abandonnée. Comme les versements effectués en 1968 au titre de cet impôt ont été relativement importants, le projet de budget pour 1969 inclut environ 150 millions de FS d'acomptes. Les recettes pour 1970-72 ont été ajustées de la même manière.

4 Excédent du « Compte des variations de la fortune ».

Source : Administration fédérale suisse.

des recettes au titre de l'impôt de défense<sup>1</sup> ont éliminé deux des principaux obstacles à l'analyse rationnelle du budget. Dans le tableau 10, les opérations budgétaires de la Confédération sont classées conformément aux subdivisions du système normalisé de comptabilité nationale. On peut distinguer quatre grands types d'opérations :

- (i) opérations ayant une incidence directe et immédiate sur les revenus et la production (dépenses en biens et services) ;
- (ii) opérations ayant une incidence directe sur le revenu disponible (recettes courantes, transferts courants et subventions) ;
- (iii) opérations augmentant directement la capacité de dépense d'autres secteurs (transferts en capital) ;
- (iv) autres opérations en capital (prêts et participations).

Compte tenu de leurs effets multiplicateurs, les deux premiers groupes d'opérations peuvent être considérés comme exerçant sur l'économie des effets à peu près analogues.

L'incidence nette de toutes les opérations du budget ayant pour effet de créer ou d'absorber des revenus figure à la ligne 5 du tableau 10. Cette incidence, qui est régulièrement positive, équivaut donc à une réduction régulière du revenu disponible des autres secteurs de l'économie. Rapporté au PNB ce solde positif (corrigé de l'incidence bisannuelle de l'impôt de défense) n'a cessé d'augmenter, passant de 1.4 % en 1966 à 1.9 % en 1968, mais il pourrait retomber à 1.5 % en 1969. Toutefois, si l'on tient compte du fait que les dépenses relatives à la défense nationale se sont trouvées gonflées en 1969 par des retards accidentels intervenus dans les achats de matériel militaire à l'étranger, il y a des chances pour que l'excédent des opérations ayant une incidence sur les flux de revenus intérieurs se soit encore accru en 1969, ce qui donne à penser que cette partie du budget a probablement continué d'exercer une incidence modérément restrictive sur l'expansion économique.

D'un autre côté, la Confédération fournit traditionnellement à l'économie un volume important et croissant de capitaux qui, en chiffres absolus, a dépassé en 1967 l'excédent des opérations agissant sur les flux de revenus et qui le dépassera probablement aussi en 1969. En ce qui concerne tout au moins les transferts en capital [lesquels vont en grande partie aux collectivités locales et autres organismes publics subordonnés], on peut avancer que leurs incidences sur l'économie sont les mêmes que celles des transferts courants. Les deux types d'opérations accroissent en définitive la capacité de dépense des bénéficiaires. Et, comme les

1 Voir la note 3 du tableau 10.

transferts en capital sont effectués sur une base régulière, ils ont pratiquement pris la forme de subventions permanentes. On peut donc supposer que les effets qu'ils exercent sur la demande contrebalancent en partie l'excédent du solde des opérations ayant une incidence sur les revenus. Le solde financier (ligne 7 du tableau) représente ainsi l'incidence résiduelle nette que le budget exerce sur l'économie. Les transferts en capital ayant accusé une tendance régulière à la hausse ces dernières années, le solde financier a évolué à peu près parallèlement à celui des opérations ayant une incidence sur le revenu. Si l'on ajuste les recettes courantes pour éliminer l'incidence du cycle biennal de l'impôt de défense, d'une part, et des décalages intervenus dans les achats de matériel militaire, d'autre part, on constate que la position foncière est passée de l'équilibre en 1967 à un excédent modérément croissant depuis lors.

Une amélioration du solde financier ne signifie pas nécessairement que le budget agit dans un sens restrictif sur l'économie. Cela dépend aussi de la nature et de l'ampleur de l'action que le gouvernement exerce sur la demande privée et celle des collectivités locales, par ses opérations de prêts. Cette forme d'offre de capitaux, généralement bon marché, peut en effet constituer une sorte d'incitation à des dépenses qui, autrement, n'auraient pas eu lieu. Il en va notamment ainsi lorsque le crédit est rare et la situation du marché financier tendue. Or, ces dernières années, la progression particulièrement vive du montant net des prêts et participations de la Confédération (voir ligne 8) a pratiquement contrebalancé la réduction de la capacité de dépense qui résultait de l'accroissement susmentionné de l'excédent financier agissant sur l'économie intérieure. Si l'on fait le compte de toutes les incidences expansionnistes et restrictives, l'analyse qui précède donne à penser que depuis 1967 le budget fédéral n'a plus donné d'impulsion nette à l'économie et qu'il a même sans doute exercé sur elle une certaine influence restrictive. Cette conclusion se trouve d'ailleurs étayée par le fait que, par des opérations budgétaires et autres opérations financières, la Confédération a régulièrement épongé des montants substantiels de liquidités intérieures.

Selon les propositions budgétaires pour 1970, présentées au Parlement à la fin d'octobre, les dépenses devraient augmenter d'environ 5 % par rapport aux dépenses effectives de 1969 et les recettes s'accroître quelque peu<sup>1</sup>, ce qui laisserait un léger déficit, de 17 millions de francs suisses, avant amortissement de la dette. Rapprochées des résultats probables de 1969, les estimations pour 1970 ne font guère apparaître de changements dans la ligne neutre ou modérément restrictive de la

<sup>1</sup> Par rapport aux estimations initiales de 1969, les dépenses devraient augmenter de 6 % et les recettes de 12.6 %.

politique économique suisse. L'excédent des opérations agissant sur les flux de revenus ainsi que l'excédent financier (lignes 5 et 7 du tableau 10), de caractère restrictif, devraient s'accroître par rapport aux résultats probables de 1969, mais par rapport au PNB ils ne regagneront pas leur niveau de 1968. L'absorption de liquidités intérieures est évaluée à environ 350 millions de francs suisses, contre 450 millions de 1969.

Les documents budgétaires pour l'exercice 1970 comprennent des prévisions à moyen terme concernant les finances de la Confédération. On s'attend ainsi à ce que les dépenses augmentent de 6.4 % en 1971 et de 7 % en 1972. Fondée sur l'hypothèse d'un accroissement nominal du PNB de 7 % par an en moyenne, l'augmentation des recettes ne serait que de 4.5 % en 1971 et de 7.8 % en 1972. Ces nouvelles estimations s'écartent sensiblement des projections antérieures, notamment du côté des recettes où les rentrées fiscales ont fait l'objet de révisions en hausse pour chacune des années considérées. Par rapport aux projections établies il y a un an, le « déficit des recettes » a été ramené de 564 à 17 millions de francs suisses seulement pour 1970, de 595 à 159 millions pour 1971, et de 689 à 108 millions pour 1972. Rappelons qu'en 1966, on avait publié les estimations d'un groupe d'experts nommé par le gouvernement qui, se fondant sur l'hypothèse d'un taux de croissance nominal du PNB de 6.5 % par an, prévoyait que le déficit dépasserait un milliard de francs suisses en 1969 pour monter jusqu'à 1.7 milliard en 1972.

Bien que la situation des finances fédérales se soit révélée beaucoup plus solide que les prévisions budgétaires antérieures ne l'avaient donné à penser, le gouvernement n'en a pas moins maintenu son intention de modifier la loi sur les Finances publiques avant que celle-ci n'arrive légalement à son terme en 1974, cela à la fois pour se procurer des recettes supplémentaires et pour renforcer les pouvoirs discrétionnaires du Parlement en matière de modifications fiscales. Les propositions qui ont été récemment soumises à l'Assemblée fédérale prévoient, entre autres choses, qu'à partir de 1971 :

- (a) la réduction de 10 % sur l'impôt sur le chiffre d'affaires serait supprimée ; cela ramènerait les taux applicables au commerce de détail et de gros à leur niveau de 1955, soit respectivement 4 et 6 % ;
- (b) l'assiette de l'impôt sur le chiffre d'affaires pour l'industrie du bâtiment serait élargie de façon à porter de 2.2 à 3 % la charge fiscale moyenne frappant la production de cette branche d'activité ;
- (c) la réduction sur l'impôt de défense nationale serait ramenée de 10 à 5 % et le taux maximal applicable au revenu des

personnes physiques serait porté de 8 à 9 % ; par ailleurs, l'abattement à la base et les déductions « sociales » (déductions du revenu imposable) seraient augmentés afin de contrebalancer le freinage fiscal résultant de l'effet conjugué de l'inflation et de la progressivité du système fiscal ;

- (d) un caractère permanent devrait être conféré aux dispositions instituant l'impôt sur le chiffre d'affaires et l'impôt de défense nationale, et le Parlement devrait être autorisé à modifier les taux d'imposition dans les limites fixées par la Constitution sans devoir y être autorisé au préalable par voie de référendum.

Les mesures fiscales décrites en (a), (b) et (c) procureraient des suppléments de recettes de l'ordre de 200 à 300 millions de francs suisses par an de 1971 à 1974, ce qui comblerait et au-delà les déficits prévus pour les années 1971 et 1972. Etant donné la longueur des procédures législatives (un référendum est en effet requis), il pourrait toutefois se révéler difficile de mettre le nouveau programme en œuvre dès 1971, comme le suggère le gouvernement<sup>1</sup>.

### III PERSPECTIVES ET CONCLUSIONS

Depuis le milieu de 1968, l'économie suisse s'est caractérisée par un essor général qui s'est accompagné d'une accélération remarquable des progrès de la productivité dans l'industrie. Les exportations ont quelque peu perdu de leur dynamisme ces derniers mois, mais les investissements des entreprises et la construction résidentielle ont marqué une vigoureuse reprise. Le caractère soutenu de la demande intérieure s'est traduit par une accélération sensible des importations, ce qui a mis fin au fort mouvement ascendant qu'accusait précédemment l'excédent extérieur courant. Par ailleurs, les différences de taux d'intérêt s'étant élargies au détriment de la Suisse, on a enregistré en permanence des sorties nettes de capitaux. Sous l'effet des tendances inflationnistes importées de l'étranger, et des tensions qui se sont produites dans certains secteurs de l'économie du fait de la pleine utilisation des capacités de production, les prix ont évolué moins favorablement que durant la phase précédente de la reprise. Ils sont toutefois demeurés relativement stables au niveau de la consommation, et l'indice dérivé

<sup>1</sup> Voir la note jointe en annexe sur le rôle de la politique budgétaire en Suisse.

des prix des investissements en machines et autres matériels pour 1969 a été le plus faible que l'on ait enregistré depuis 1960. La pression des salaires est aussi restée relativement modérée, ce qui a contribué à faire baisser encore les coûts unitaires de main-d'œuvre dans l'industrie.

L'expansion actuelle semble devoir se poursuivre en 1970, la demande intérieure privée prenant encore un peu plus qu'auparavant le relais des exportations. Le taux de croissance des marchés d'exportations de l'ensemble de la zone de l'OCDE tombera probablement de 16 % (chiffre estimatif) en 1969 à environ 10 % en 1970<sup>1</sup>, mais la Suisse devrait voir ses ventes à l'étranger se ralentir dans de moindres proportions, étant donné la position confortable des carnets de commandes et des coûts dans l'industrie ainsi que le caractère favorable de la répartition géographique et par produits de ses exportations<sup>2</sup>. La dévaluation du Franc français et la réévaluation du Deutsche Mark, conjuguées à la suppression de la détaxe à l'importation en Allemagne, pourraient dans l'ensemble n'avoir guère d'effet sur le niveau des exportations suisses. Durant la période de 12 mois qui avait précédé l'une et l'autre de ces modifications de parité de change, les exportations vers la République fédérale d'Allemagne avaient représenté environ 15 % des exportations totales de la Suisse, et les exportations vers la France moins de 9 %. A supposer que l'élasticité des importations par rapport aux prix soit égale à l'unité aussi bien en France qu'en Allemagne, et que les exportateurs suisses n'ajustent pas leurs prix en fonction des changements de parité, la dévaluation du Franc français entraînerait une perte équivalente à environ 1 % des exportations totales (en année pleine) tandis que les mesures allemandes procureraient un gain égal à 0.8 %. L'effet net sur les exportations vers les pays tiers et sur les recettes du tourisme risque toutefois d'être positif<sup>3</sup>.

L'affaiblissement probable de la demande extérieure en tant que facteur d'expansion sera sans doute contrebalancé par un plus grand

1 Voir Perspectives Economiques de l'OCDE, décembre 1969.

2 Selon les dernières estimations semi-officielles (établies en novembre), l'expansion des exportations de marchandises tomberait de plus de 15 % en 1969 à environ 13 % en 1970, tandis que les recettes au titre des services autres que de facteurs augmenteraient au même rythme qu'en 1969 (10.2 %).

3 Le montant des importations resterait inchangé dans l'hypothèse où l'élasticité de la demande par rapport aux modifications de prix des produits importés de France et d'Allemagne serait égale à l'unité. Mais il augmenterait si l'élasticité était inférieure à l'unité pour les produits allemands et supérieure à l'unité pour les produits français (situation qui risque de se produire à court terme étant donné les différences qui existent dans la structure des importations et les modifications de prix en sens contraire).

dynamisme de la demande intérieure privée<sup>1</sup>. Les gains paraissant devoir s'accroître plus rapidement, la tendance de la consommation privée devrait se redresser. Jusqu'à présent, les syndicats ont fait preuve d'une modération remarquable dans leurs revendications. Dans l'industrie les salaires sont restés en-deçà des progrès de la productivité et, malgré le resserrement du marché du travail, la tendance à la surenchère sur les salaires est demeurée assez limitée. Mais on est fondé à penser que la forte progression récemment enregistrée aussi bien dans les bénéfices que dans la production industrielle, ainsi que la perspective d'une accélération des hausses de prix, amèneront les travailleurs à demander des augmentations de salaires plus élevées. L'évolution des salaires dans les pays voisins ainsi que la réévaluation du Deutsche Mark, ont d'ailleurs renforcé cette tendance.

L'expansion de l'investissement privé devrait aussi s'accélérer. En 1969, la demande de constructions résidentielles aussi bien qu'industrielles a dépassé l'offre de très loin, ce qui donne à penser que l'essor du bâtiment se poursuivra en 1970 (s'il ne s'accélère pas). En ce qui concerne la construction résidentielle, le nombre des permis délivrés durant le premier semestre de 1969 dans les communes de plus de 2 000 habitants a dépassé de près de 20 % celui du premier semestre de 1968 ; quant au volume des projets de construction industrielle examinés durant les trois premiers trimestres, il a accusé une augmentation de plus de 35 %, ce qui permet de conclure que la tendance des investissements en machines et autres matériels va aussi en s'accroissant. Cette impression est d'ailleurs étayée par les résultats des enquêtes auprès des chefs d'entreprises, lesquels font apparaître un gonflement régulier des carnets de commandes et un certain recul des stocks. Les chefs d'entreprise qui jugent leurs carnets de commandes trop bien garnis et leurs stocks de produits finis trop faibles sont sensiblement plus nombreux que ceux qui pensent le contraire.

Ainsi, tout compte fait, l'année 1970 devrait voir les pressions de la demande s'accroître. Le volant de ressources inutilisées qui existait auparavant s'étant progressivement résorbé, l'offre est maintenant devenue moins élastique. Des tensions croissantes commencent déjà à se manifester dans le bâtiment et sur le marché du travail ; à moins que la politique suivie à l'égard de la main-d'œuvre étrangère ne soit modifiée, il paraît utopique d'escompter un nouvel accroissement de l'emploi de 1 %, identique à celui qui semble s'être produit en 1969. Mais, compte tenu du

<sup>1</sup> D'après des prévisions semi-officielles pour 1970, le taux d'accroissement de la demande intérieure totale à prix constants passerait de 5.0 % en 1969 à 5.9 % en 1970.

dynamisme des investissements, l'accroissement total de la productivité du travail devrait se maintenir en gros à son rythme actuel de 3 %, rythme relativement faible par rapport aux normes de la plupart des pays hautement industrialisés. Néanmoins, la position concurrentielle de la Suisse sur les marchés internationaux, tout au moins en ce qui concerne les coûts, s'est renforcée ces dernières années et il y a peu de risque, semble-t-il, de voir la situation se modifier dans un proche avenir, encore que l'on ne puisse exclure l'éventualité d'un renversement de la tendance à la baisse des coûts unitaires de main-d'œuvre dans l'industrie.

De façon générale, les prévisions relatives aux tendances de la demande et de la production sembleraient justifier le tour plus restrictif que les autorités suisses viennent de donner à leur politique. Mais, de toute évidence, il se pose un problème quant au choix des instruments à utiliser pour assurer la régulation de la demande. Il est trois éléments importants qu'il convient de ne pas perdre de vue. Premièrement, la reprise de la demande intérieure privée est relativement récente et, sauf dans le bâtiment, son ampleur n'est pas excessive. L'accélération du rythme d'élévation des niveaux de consommation à prix constants doit être bienvenue du point de vue de l'équité et du bien-être général, étant donné qu'elle s'est révélé compatible aussi bien avec les possibilités physiques de l'appareil de production qu'avec les impératifs de la balance des paiements. L'intensification des efforts de rationalisation, que traduit la demande grandissante de machines et autres matériels, doit aussi être accueillie favorablement du point de vue de la croissance et de la stabilité à moyen terme. Deuxièmement, la dégradation prévue dans l'équilibre de l'offre et de la demande provient essentiellement de l'essor sans précédent des exportations qui a porté la balance extérieure des biens et services à un niveau exceptionnellement élevé. Les prévisions actuelles sont fondées sur l'hypothèse que les exportations resteront l'un des principaux facteurs d'expansion en 1970. Troisièmement, les hausses de prix enregistrées jusqu'à présent et celles que l'on prévoit pour l'avenir peuvent être attribuées en grande partie aux effets directs ou indirects des tensions inflationnistes qui s'exercent à l'étranger.

Ainsi, la situation de haute conjoncture et les tendances inflationnistes que connaît actuellement la Suisse ont été en grande partie importées de l'étranger. Les difficultés qui en résultent se trouvent encore aggravées par la réévaluation de la monnaie du principal partenaire commercial de ce pays, à savoir l'Allemagne<sup>1</sup>. C'est pourquoi de nombreux observateurs s'attendaient à voir la Suisse suivre l'exemple de l'Allemagne

1 Les importations de marchandises en provenance de l'Allemagne représentent environ 30 % des importations totales (pour les exportations, voir page 38).

et réévaluer sa monnaie afin de préserver l'équilibre de son économie contre les pressions de la demande et des prix émanant de l'étranger.

La décision prise par les autorités suisses de ne pas réévaluer leur monnaie tient à diverses raisons. Premièrement, ni le gouvernement ni la Banque Nationale ne peuvent prendre une telle décision. Une modification de la parité du Franc suisse par rapport à l'or mettrait en cause la « Loi sur la monnaie », qui ne peut être amendée que par le Parlement. Deuxièmement, la Suisse a traditionnellement soutenu que le système de taux de change fixes et immuables était le seul garant réel de la discipline monétaire et que le strict respect de ce système éliminerait la spéculation sur les monnaies ; sauf en 1936, la parité du Franc suisse n'a jamais été modifiée. Troisièmement, les exportateurs suisses ont à faire face à une certaine discrimination dans les pays du Marché Commun, et l'on a jugé que certaines branches d'activité ainsi que le tourisme risquaient de connaître des difficultés si la monnaie était réévaluée.

La réévaluation ayant été exclue comme moyen d'enrayer la contagion des tendances inflationnistes de l'étranger, les autorités envisagent actuellement de prendre de nouvelles mesures de restriction dans les domaines monétaire et budgétaire. Mais il conviendrait aussi d'examiner les possibilités de prendre des mesures de caractère plutôt sélectif, à la fois sur le plan de la demande et sur celui de l'offre. Ainsi, l'excédent de demande qui paraît exister dans le secteur du bâtiment pourrait être atténué par le rétablissement de contrôles quantitatifs. Par ailleurs, on devrait étudier activement les moyens de stimuler les importations, soit par des réductions unilatérales de droits de douane, soit autrement. Enfin, il serait sans doute possible de durcir les conditions de garantie des risques à l'exportation. Mais les problèmes auxquels doivent actuellement faire face les responsables de la politique économique suisse montrent combien il importerait de disposer d'instruments de régulation de la demande plus efficaces et plus souples. Or, les progrès réalisés dans cette voie ont été assez limités ces dernières années.

*Annexe I*

**PROBLÈMES QUE POSE L'EMPLOI  
DE LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE EN SUISSE**

**PAGE BLANCHE**

## *Annexe 1*

### PROBLÈMES QUE POSE L'EMPLOI DE LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE EN SUISSE<sup>1</sup>

Comme on l'avait déjà observé dans les précédentes études économiques de l'OCDE<sup>2</sup>, les responsables de la politique économique suisse se trouvent sérieusement gênés par l'absence d'instruments adéquats. Cela tient à des facteurs institutionnels, politiques et psychologiques, ainsi qu'à certains aspects particuliers de l'histoire de ce pays. La Suisse est constitutionnellement, et effectivement, une Confédération d'entités autonomes, ne permettant qu'un degré limité de centralisation. L'Etat fédéral ne compte que pour un tiers dans le total des finances publiques, et la nature et l'importance des impôts que la Confédération peut lever sont définies par la Constitution, laquelle ne peut être modifiée que par la lourde procédure du référendum. Environ 40 % des recettes budgétaires de l'Etat fédéral ne sont perçues qu'en vertu d'un pouvoir « temporaire »<sup>3</sup>. Les recettes ordinaires de la Confédération proviennent en grande partie du produit des impôts indirects, des droits de douane et de l'impôt national de la défense assis sur le revenu. Or, on ne saurait dire que ces impôts sont particulièrement bien adaptés aux fins de la régulation de la demande. Par ailleurs, l'opinion publique ne comprend pas encore très bien les problèmes de la régulation de la demande et le rôle que le secteur public pourrait jouer.

Il semble que pendant longtemps cet état de choses ait néanmoins permis à l'économie suisse de se développer sur des bases saines. En fait, l'évolution économique de ce pays depuis la guerre nous fournit l'exemple remarquable d'une économie de marché qui, durant une quinzaine d'années, a pu réaliser et concilier les grands objectifs de la politique économique sans grande intervention des autorités. De 1945 à 1960, la Suisse a connu un taux de croissance élevé et relativement soutenu tandis que le niveau de vie de sa population s'améliorait rapidement.

1 Voir les recommandations figurant à l'Annexe II formulées par le groupe d'experts sur l'emploi de la politique budgétaire.

2 Voir notamment l'étude publiée en décembre 1966, pages 23 à 29.

3 Le pouvoir accordé à l'Etat fédéral de lever des impôts sur le chiffre d'affaires, le revenu et la bière viendra normalement à expiration en 1974, à moins qu'il ne soit prorogé ou rendu permanent ainsi que l'a récemment proposé le Gouvernement.

le plein emploi y a été constamment maintenu, et elle a bénéficié d'une stabilité financière extraordinaire sur le plan interne aussi bien qu'externe. Au cours des années 50, le volume du PNB s'est accru au rythme annuel moyen de 4.5 % environ, la production par personne employée marquant dans le même temps une progression de quelque 2.5 %. L'indice du coût de la vie a augmenté de moins de 1.5 % par an, et le compte extérieur courant s'est constamment soldé par des excédents confortables.

L'essor de 1960-1961 vient modifier ce tableau. L'accélération de la demande exerça alors de fortes pressions sur les ressources intérieures. Les prix et les coûts augmentèrent sensiblement, tandis que la balance des paiements courants se détériorait malgré la forte croissance des exportations. Contrairement à ce qui s'était passé lors des précédentes périodes d'expansion de l'activité, les finances publiques n'évoluèrent pas dans un sens anti-cyclique (voir graphique 5). En effet, l'action des stabilisateurs automatiques du budget fut contrebalancée et au-delà par des réductions d'impôts et aussi par une augmentation marquée des programmes de dépenses publiques que les autorités furent amenées à opérer devant la nécessité pressante d'améliorer l'infrastructure de l'économie suisse que l'on avait laissé nettement se dégrader durant les années 50 par rapport aux besoins courants.

La mise en œuvre du Programme de Stabilisation en 1964<sup>1</sup> constitua une sorte de reconnaissance du fait que l'économie suisse ne pouvait plus être pilotée par les moyens traditionnels. Fait plus important encore, elle marqua le début d'une réorientation générale de la politique économique. Le programme de stabilisation fut conçu comme une mesure d'urgence qui devait permettre de gagner du temps tandis que l'on mettrait au point de nouveaux instruments de régulation de la demande. Il comprenait un certain nombre de mesures qui, pour une période de temps limitée, élargissaient le champ des dispositions sur lesquelles les autorités pouvaient fonder leur action<sup>2</sup>. La nécessité pour celles-ci de disposer de façon plus permanente d'une gamme d'instruments adéquats est depuis lors au premier plan des débats publics, mais les progrès dans cette voie ont été assez limités ces dernières années, notamment dans le domaine de la politique budgétaire<sup>3</sup>.

Certaines conditions préalables à la formulation de toute politique budgétaire ont été réalisées ces dernières années dans le domaine des statistiques. Depuis 1967, les comptes et les propositions budgétaires de l'administration centrale sont établis suivant une classification économique générale (voir tableau 10 du texte) sur laquelle s'est d'ailleurs fondé le

1 Voir *Études Économiques de la Suisse*, OCDE, février 1965 et février 1966.

2 Le Programme de Stabilisation a légalement pris fin en mars 1967.

3 Voir pages 31 et 36.

nouvel exercice de projections à moyen terme. On s'emploie aussi actuellement à améliorer la comptabilisation statistique des opérations budgétaires courantes. Mais du fait de la pratique actuelle qui consiste à présenter les documents budgétaires sans estimations révisées des résultats probables du budget de l'exercice précédent, toute appréciation des incidences budgétaires se révèle difficile, notamment lorsqu'il apparaît que les tendances effectives s'écartent sensiblement des prévisions initiales.

Si l'on peut ainsi espérer que les obstacles statistiques qui s'opposent encore à l'analyse adéquate de l'évolution économique seront éliminés dans une période de temps raisonnablement courte, les autorités fédérales se heurtent toujours à des contraintes de caractère plus fondamental qui paraissent moins aisées à surmonter. Selon les dispositions actuelles de la Constitution, ni le Gouvernement fédéral ni le Parlement n'ont le pouvoir de modifier les taux d'imposition, les déductions fiscales ou les cotisations de sécurité sociale, ni d'instituer de nouveaux impôts. Or, les procédures législatives sont particulièrement longues en Suisse ; par ailleurs, l'application rétroactive des modifications fiscales à la date de présentation des propositions initiales ne constitue pas, aux yeux des autorités suisses, un moyen approprié d'améliorer l'efficacité desdites modifications. Une révision du régime des finances de la Confédération, suivant les propositions faites récemment par le Gouvernement (voir page 36), permettrait à celui-ci de faire varier les taux de l'impôt sur le chiffre d'affaires et de l'impôt de défense nationale de 10 % de part et d'autre des limites fixées par la Constitution, sans approbation préalable par voie de référendum. Mais, en admettant même que cette loi soit votée, l'action que le Gouvernement serait en mesure d'exercer sur la demande privée resterait encore beaucoup plus limitée que dans la plupart des autres pays. Les autorités suisses auraient sans doute intérêt à s'inspirer de l'expérience de certains autres pays, tels que la Suède, où le Système de Fonds de Réserve pour Investissements fournit un exemple des moyens auxquels on peut recourir pour faire en sorte que les investissements privés interviennent à un moment opportun pour l'économie, sans pour autant modifier les taux d'imposition ou les déductions fiscales.

La réaction automatique du produit de l'impôt sur le revenu à l'évolution de la conjoncture est relativement lente en Suisse, car ni l'impôt sur les bénéfices des sociétés ni l'impôt sur les traitements et salaires ne sont recouverts selon le principe du « paiement contemporain du fait générateur ». L'impôt fédéral sur le revenu (Impôt de défense nationale) est assis sur le revenu moyen des deux années précédant l'année de déclaration. Le contribuable peut soit le verser en une seule fois au début de la période fiscale de deux ans, soit s'en acquitter par versements échelonnés. Dans le premier cas il bénéficie d'une remise sur sa cotisation fiscale. Cela explique le cycle biennal du produit de cet

impôt<sup>1</sup>. Si les autorités suisses admettent qu'il serait souhaitable de réduire autant que possible les décalages qui se produisent dans le recouvrement des impôts, elles ne semblent guère disposées cependant à abandonner le système actuel de détermination du montant de l'imposition par le contribuable. Il convient toutefois de noter que le caractère déstabilisateur de l'impôt fédéral sur le revenu est contrebalancé par la sensibilité relativement forte de l'impôt sur le chiffre d'affaires à l'évolution de la conjoncture, ce qui s'explique par le fait qu'il existe d'importantes exonérations fiscales au niveau de la consommation tandis que les biens d'équipement supportent le poids intégral de l'impôt et comptent pour 50 % environ dans le produit de l'impôt sur les ventes.

Au niveau fédéral, le degré de souplesse qui pourrait être introduit dans l'exécution des dépenses publiques semble aussi extrêmement limité et, de par leur nature, les dépenses fédérales ne sont pas particulièrement adaptées aux besoins de la régulation de la demande. En 1968, les dépenses d'investissement de la Confédération même ont représenté moins de 4 % de ses dépenses totales (1.3 % de la formation intérieure brute de capital fixe). Pour les dépenses courantes en biens et services, compte non tenu des dépenses de personnel et de la défense, la proportion est encore plus faible. Les dépenses au titre de la défense nationale ont représenté 27 % des dépenses fédérales totales, les transferts courants et en capital aux collectivités locales plus de 30 % et les transferts au secteur privé (contributions à la sécurité sociale et intérêt de la dette publique) 29 %. Il est vrai qu'environ 50 % des transferts aux collectivités locales représentent des subventions en capital qui sont accordées aux cantons et qui ne sont pas fixées par la loi ; mais les possibilités de procéder à des modifications délibérées sont probablement faibles étant donné que le budget doit être approuvé par les deux chambres du Parlement.

Le poids des collectivités locales dans le secteur public met en relief à la fois la responsabilité qui incombe à celles-ci dans le domaine de la politique économique et la nécessité de coordonner de façon appropriée les mesures de stabilisation à tous les niveaux du secteur Etat. Sinon, le secteur privé supportera fatalement une part excessive des ajustements conjoncturels. Le Gouvernement fédéral ne peut guère exercer d'influence directe sur la politique financière des cantons et des municipalités ; mais il semble que l'on pourrait assurer une coopération plus étroite et des échanges d'information plus efficaces entre les différents organismes publics sans pour autant affaiblir cette caractéristique si marquée de la vie suisse qu'est l'autonomie locale.

1 Jusqu'en 1967 cette alternance d'années à fort et à faible rendement se reflétait pleinement dans le budget ; depuis lors les recettes au titre de l'impôt de défense nationale sont inscrites au budget sur la base de la comptabilité d'exercice et non plus de la comptabilité de caisse.

*Annexe II*

**LES RECOMMANDATIONS DU GROUPE D'EXPERTS  
SUR L'EMPLOI DE LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE**

**PAGE BLANCHE**

## POLITIQUE BUDGÉTAIRE ET ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE

*Le rapport intitulé « Politique budgétaire et équilibre économique » OCDE, Paris, 1968 a été établi par un groupe d'experts<sup>1</sup> désigné par le Secrétaire général de l'OCDE et chargé d'étudier l'emploi de la politique budgétaire comme instrument propre à maintenir l'équilibre économique, de définir les obstacles à une utilisation appropriée de cette politique et de faire des propositions quant aux moyens de les surmonter. Le rapport est fondé sur une analyse des résultats des politiques budgétaires qui ont été suivies depuis le milieu de la décennie 50 dans 7 pays, à savoir : l'Allemagne, la Belgique, les Etats-Unis, la France, l'Italie, le Royaume-Uni et la Suède ainsi que de leurs cadres institutionnel et technique. Le rapport se termine sur une série de recommandations qui sont énumérées ci-après :*

### A NÉCESSITÉ D'UNE INFORMATION ÉCONOMIQUE PLUS COMPLÈTE ET D'UNE PLUS GRANDE COMPRÉHENSION DE LA PART DE L'OPINION

Nous pensons que, dans la plupart des pays, les gouvernements devraient reconsidérer et, le cas échéant, renforcer les moyens qu'ils consacrent à l'analyse des tendances économiques, à la prévision de l'évolution de la conjoncture et à l'estimation des effets de leur politique sur l'économie. Nous sommes également d'avis que l'on devrait s'attacher, d'une façon générale, à porter à la connaissance du public dans leur intégralité les données statistiques essentielles sur lesquelles les pouvoirs publics fondent eux-mêmes leurs décisions. Ce n'est que de la sorte que l'on peut espérer susciter, au sein du Parlement comme dans le reste de l'opinion, la formation d'un noyau capable de suivre le processus logique suivant lequel les gouvernants, partant des faits et des probabilités, aboutissent à des diagnostics et des décisions.

Nous faisons, en conséquence, les suggestions suivantes :

*Recommandation N° 1.* L'une des conditions essentielles à la formulation de la politique budgétaire est l'appréciation correcte des tendances de la conjoncture. Dans un certain nombre de pays, l'activité des services de l'Etat en matière de prévision économique reste modeste, et elle n'est pas intégrée au processus budgétaire. La plu-

<sup>1</sup> Walter W. Heller, Président, Cornelius Goedhart, Guillaume Guindey, Heinz Haller, Jean van Houtte, Assar Lindbeck, Richard Sayers, Sergio Steve et J.C.R. Dow.

part des pays auraient intérêt à améliorer quantitativement et qualitativement les ressources qu'ils consacrent à la prévision et à l'analyse économiques : ce qui supposerait aussi des progrès en ce qui concerne le champ des statistiques, leur qualité et les délais de leur établissement.

*Recommandation N° 2.* Les gouvernements devraient publier des prévisions économiques plus détaillées et plus documentées que ce n'est souvent le cas à présent. Ces prévisions devraient mettre en lumière les tendances escomptées. Elles devraient porter sur les mêmes périodes que les propositions d'ordre budgétaire. La pratique, actuellement suivie dans certains pays, qui consiste à présenter les prévisions sous forme de comparaisons entre l'année civile passée et l'année civile en cours, n'est pas seulement insuffisante : elle risque en fait d'induire en erreur. Pour préciser la courbe dans le temps de l'évolution économique probable et des effets attendus des décisions prises en matière de finances publiques, il y aurait avantage à procéder périodiquement à des réexamens de la situation économique et de la ligne de politique suivie.

*Recommandation N° 3.* Parallèlement à la présentation des comptes budgétaires établie à des fins administratives, il conviendrait d'en donner une récapitulation claire sous une forme adaptée aux besoins de l'analyse économique. Ces documents devraient couvrir à la fois les résultats de l'exercice passé et les prévisions pour le nouvel exercice. Ils devraient inclure toutes les opérations du gouvernement central, détaillées conformément à la nomenclature classique de la comptabilité nationale. Les propositions budgétaires devraient de même être exposées et motivées en des termes simples, classiques et aussi compréhensibles que possible. Nous pensons enfin que ces divers documents devraient être largement diffusés et faire l'objet de débats publics.

Pour justifier de façon claire les propositions budgétaires, il faut être en mesure de les étayer sur une documentation statistique adéquate relative aux finances publiques. Il conviendrait, pensons-nous, que les gouvernements réexaminent les efforts qu'ils font dans ce domaine et soient prêts, le cas échéant, à les accroître sensiblement.

*Recommandation N° 4.* L'établissement du budget suppose nécessairement des évaluations sous-jacentes des effets que les dispositions budgétaires et autres dispositions connexes paraissent devoir exercer sur l'économie. Nous suggérons que ces évaluations soient explicitées et incluses dans la présentation du budget.

Tout cela exige sans doute que l'on explore systématiquement les méthodes de calcul des incidences de la gestion des finances publiques, et que l'on approfondisse la question de la présentation des comptes budgétaires. Nous pensons qu'il pourrait être utile de procéder à l'OCDE à des discussions entre experts tendant à préparer un accord sur des définitions et des méthodes statistiques, l'objectif étant que les gouvernements soient en mesure, lorsqu'ils présentent un budget, de publier des estimations des effets qu'ils entendent exercer sur l'économie par le biais dudit budget.

*Recommandation N° 5.* Le Parlement devrait pouvoir se former une opinion d'ensemble sur les propositions budgétaires en les considérant dans le cadre de la politique économique générale. Il faudrait pour cela qu'à côté de l'examen détaillé des propositions de dépenses et de recettes, des débats parlementaires puissent s'instaurer plus fréquemment en cours d'année sur l'incidence générale des finances publiques sur l'économie. S'ajoutant aux débats au sein des assemblées elles-mêmes, la discussion des questions générales de politique économique au sein de commissions spécialisées créées à cet effet peut, à notre avis, aider le Parlement à se former une opinion fondée.

*Recommandation N° 6.* Les membres des assemblées législatives devraient disposer de services spécialisés plus étoffés pour les aider à étudier la masse de données économiques qu'il leur faut assimiler pour pouvoir s'acquitter de leurs responsabilités.

*Recommandation N° 7.* Les gouvernements devraient favoriser la création d'organismes indépendants, dûment équipés en spécialistes, et susceptibles de publier régulièrement des analyses détaillées sur les tendances de la conjoncture ainsi que sur les conséquences à en tirer pour la conduite de la politique économique.

## B NÉCESSITÉ DE COORDONNER LES ACTIONS

L'appréciation des impératifs de la situation économique et l'efficacité du processus de décision au sein du gouvernement exigent une certaine coordination des actions à l'échelon central. En outre, notre analyse de l'expérience des pays que nous avons étudiés montre que la conduite d'une politique budgétaire moderne exige qu'il y ait coordination des actions non seulement au sein du gouvernement central, mais aussi entre celui-ci et les autres instances ayant une responsabilité dans le domaine de la politique économique. Enfin, chaque pays a un intérêt considérable et croissant à ce que ses partenaires commerciaux adoptent des politiques

budgétaires appropriées et souples, car les fluctuations de l'activité économique dans un pays affectent de plus en plus ce qui se passe chez les autres.

*Recommandation N° 8.* S'agissant de la coordination au sein du gouvernement central, un certain nombre de pays ont mis en place un dispositif institutionnel en vertu duquel un département ou un groupe de départements assume un rôle de coordination à l'égard des activités des autres services dans le domaine dont il s'agit. Dans d'autres pays, toutefois, le morcellement des fonctions au sein de l'Exécutif a rendu plus malaisée la formulation d'une politique clairement définie. De toute évidence, il n'y a pas de solution idéale ni universellement satisfaisante à des problèmes d'organisation de cet ordre, et les formules ne peuvent que différer d'un pays à l'autre. Il y aurait cependant avantage, à notre avis, à ce que les divers gouvernements reconsidèrent les arrangements existants en la matière, de façon à rendre la coordination plus efficace et à mieux organiser le processus général de décision.

*Recommandation N° 9.* Pour que les décisions puissent être efficaces, les gouvernements doivent être en mesure d'apprécier correctement les actions qu'appellent les prévisions économiques. A cet effet, le département ou le groupe de départements responsable à l'échelon central doit pouvoir disposer des conseils d'une équipe solide d'experts économiques. Les membres de cette équipe doivent être d'un rang suffisamment élevé pour pouvoir donner des avis sur les questions de politique, et ils doivent être étroitement associés aux travaux du service chargé de la prévision.

*Recommandation N° 10.* Etant donné la nécessité de coordonner au maximum l'action budgétaire et l'action monétaire, il convient que, quel que soit le statut juridique de la Banque centrale, la coopération entre celle-ci et le gouvernement soit étroite. L'une comme l'autre doivent traiter des problèmes particuliers ressortissant à son domaine en les envisageant sur un plan élevé, celui des objectifs globaux de la politique économique.

*Recommandation N° 11.* Nous pensons que dans la plupart des pays les gouvernements devraient faire en sorte de pouvoir mieux intégrer les activités des collectivités locales dans la politique qu'ils définissent. Etant donné que, dans tous les pays, le secteur des collectivités locales constitue un important élément de la demande globale, le gouvernement central doit, en tout état de cause, être promptement et exactement renseigné sur la gestion financière des collectivités locales (et éventuellement des Etats).

### C SOUPLESSE NÉCESSAIRE DES TECHNIQUES DE LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE

Il dépend en définitive de l'efficacité avec laquelle les décisions de politique sont mises en œuvre et de la rapidité avec laquelle leurs effets affectent l'économie et s'y diffusent, qu'une politique, bien conçue au départ, soit un succès ou un échec ou ait même des conséquences néfastes. Les recommandations que nous avons à faire touchant l'amélioration des techniques de la politique budgétaire sont groupées ci-après sous les rubriques suivantes :

- (a) souplesse dans l'exécution des dépenses publiques ;
- (b) mesures affectant l'investissement privé ;
- (c) mesures affectant la consommation privée.

Nous formulons aussi des suggestions sur la souplesse dans la gestion de la dette publique (point(d)) et sur l'action budgétaire à court terme dans le contexte de la politique économique générale (point (e)).

#### (a) *Souplesse dans l'exécution des dépenses publiques*

Bien que de nombreuses catégories de dépenses publiques puissent difficilement être accrues ou diminuées de façon sensible dans des délais relativement courts, on ne saurait pour autant renoncer à toute possibilité d'action par ce moyen. On ferait alors peser sur le secteur privé une part trop lourde du poids des ajustements que peut appeler la situation économique.

*Recommandation N° 12.* Les gouvernements devraient s'efforcer d'introduire plus de souplesse dans les dépenses publiques, qu'il s'agisse des dépenses courantes ou des dépenses en capital. D'une part, la date de lancement de nouveaux programmes doit être choisie de façon à répondre aux nécessités de la situation économique générale ; d'autre part, il serait utile, à notre avis, que les dépenses prévues fassent l'objet d'un classement correspondant à la facilité plus ou moins grande avec laquelle elles peuvent être rapidement modifiées. Dans le cas des investissements publics, il se peut qu'en jouant sur le rythme d'exécution d'un certain nombre de projets mineurs, choisis à l'avance, on puisse éviter d'avoir à apporter des modifications importantes, et éventuellement onéreuses, aux grands programmes de dépenses. C'est sur cette idée qu'est fondé le « budget d'investissements de secours » que vote chaque année, de façon conditionnelle, le Parlement suédois, et qui, tout en constituant une « réserve » de projets d'investissements sur laquelle peut jouer le gouvernement, laisse en outre à celui-ci la possibilité de dépasser, dans certaines limites, les crédits votés.

*Recommandation N° 13.* Dans certains pays, le contrôle que les départements économiques exercent sur l'échelonnement dans le temps des dépenses des autres départements est très lâche et devrait être renforcé. Aux Etats-Unis, on est arrivé à mettre en place un système dans lequel les différents départements ministériels ne peuvent dépenser les crédits qui leur sont alloués que par tranches trimestrielles.

(b) *Mesures affectant l'investissement privé*

Les instruments budgétaires sont capables d'influencer sensiblement les décisions d'investissement du secteur privé, car ils peuvent agir directement aussi bien sur la trésorerie que sur la rentabilité des entreprises. En vue de renforcer cette action susceptible d'être exercée sur les décisions d'investissement du secteur privé, nous ferons deux propositions :

*Recommandation N° 14.* L'activité de l'investissement privé étant sujette à de fortes fluctuations, toute action compensatrice dans ce domaine doit nécessairement être vigoureuse. Les incitations budgétaires affectant directement la rentabilité des investissements sont probablement, à notre avis, les plus efficaces. Nous classerions parmi celles qui ont le plus de chances de réussir les modifications temporaires apportées aux aides non remboursables, aux subventions et à l'imposition des dépenses d'investissement ; après quoi nous placerions les modifications des taux de l'impôt sur les bénéfiques et des barèmes d'amortissement. La sensibilité des investissements à ce dernier moyen d'action est conditionnée par les pratiques comptables, et des améliorations pourraient être apportées sur ce point. Tout en utilisant ces divers instruments, on peut aussi en forger d'autres. Le système de réserves pour investissement appliqué en Suède offre l'exemple d'une technique efficace qui permet d'influencer l'échelonnement dans le temps des dépenses des investisseurs privés, en combinant les subventions à l'investissement et l'action sur la trésorerie des entreprises.

*Recommandation N° 15.* Le système de taxation des bénéfiques des sociétés devrait s'inspirer autant que possible de la notion du paiement contemporain du fait générateur. Cela implique que les sociétés déterminent elles-mêmes le montant de leurs impositions, et qu'elles soient astreintes ou incitées à verser des acomptes provisionnels importants par rapport au montant définitif exigible. Les systèmes en vigueur en Belgique, aux Etats-Unis et en Suède s'inspirent déjà très étroitement de cette notion. Si les délais qui s'écoulent entre la formation du revenu et le recouvrement de l'impôt ne peuvent être réduits, les modifications apportées au taux d'imposition n'exercent

leurs effets sur le montant des impôts et sur l'économie qu'après des délais inutilement longs ; elles risquent en particulier de provoquer un gonflement excessif de l'investissement privé en période d'expansion.

(c) *Mesures affectant la consommation privée*

La mesure dans laquelle on peut, en vue de la régulation de la demande, modifier les dépenses publiques ou influencer les investissements privés n'est pas illimitée. Aussi les gouvernements sont-ils obligés de faire très largement fond sur les instruments budgétaires qui agissent sur la consommation privée (laquelle représente, dans la plupart des cas, les deux tiers environ de la dépense nationale). Nous avons un certain nombre de suggestions à formuler à cet égard, qui visent à rendre plus satisfaisants et plus efficaces les instruments budgétaires influant sur la dépense des ménages :

*Recommandation N° 16.* L'efficacité d'une politique de régulation de la demande présuppose l'existence d'un système fiscal dont l'assiette soit suffisamment large pour permettre de choisir entre différents instruments fiscaux ou de combiner l'action de plusieurs d'entre eux. Loin de nous l'idée de préconiser que le système fiscal soit réformé en vue exclusivement des impératifs de la régulation de la demande ; nous pensons néanmoins qu'un élargissement de l'assiette est de nature à améliorer l'instrument fiscal, qu'il s'agisse de mesures délibérées ou d'effets automatiques. A cet égard, un système de fiscalité indirecte comme celui du Royaume-Uni par exemple, fortement axé sur les boissons, le tabac et autres catégories de dépenses relativement étroites, n'est peut-être pas très efficace.

D'une façon générale, pour conférer suffisamment de souplesse à la politique budgétaire, il faut, à notre avis, arriver à faire admettre la possibilité de modifier, en vue de la régulation de la demande, les principaux impôts et contributions à large assiette qui frappent les consommateurs. Nous pensons notamment à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, aux taxes de caractère général sur les ventes et sur la valeur ajoutée. En outre, la modification des cotisations de Sécurité sociale et, d'une manière générale, des taxes sur les salaires doit être considérée comme entrant dans l'arsenal des instruments budgétaires utilisables en vue de la stabilisation économique.

*Recommandation N° 17.* Les changements portant sur les tarifs des entreprises publiques produisent des effets analogues à ceux des modifications d'impôts indirects. Il convient d'y recourir dans l'élaboration de la politique budgétaire. De plus, la date d'entrée en

vigueur des changements peut fort bien, le cas échéant, être aménagée en fonction des nécessités de la régulation de la demande.

*Recommandation N° 18.* Pour accroître l'efficacité des mesures délibérées et faire en sorte que leurs conséquences se fassent sentir au moment le plus opportun, de même que pour renforcer les effets automatiques, il convient que le recouvrement des impôts sur les salaires et traitements se fasse autant que possible par voie de retenue à la source. Les systèmes de recouvrement doivent être conçus de manière à pouvoir répercuter immédiatement toute modification des taux intervenant à un moment quelconque en cours d'année. Un certain nombre de pays appliquent déjà des systèmes de ce genre ; mais un usage plus large pourrait en être fait, notamment en France et en Suède.

*Recommandation N° 19.* Les régimes de Sécurité sociale contribuent pour une part importante à l'action stabilisatrice automatique des finances publiques ; mais il conviendrait en outre, comme nous l'avons déjà suggéré, de recourir à des modifications, à titre d'instruments d'action délibérée, des cotisations — ou des prestations. On pourrait accroître les vertus stabilisatrices de la Sécurité sociale en suivant l'exemple de l'Allemagne, de la Belgique et des Etats-Unis, où les allocations de chômage sont calculées en fonction du salaire, et non sur une base forfaitaire. Quand d'autres raisons militent dans le même sens, il peut y avoir intérêt à accroître l'ordre de grandeur des allocations de chômage (et éventuellement d'autres prestations).

*Recommandation N° 20.* Dans certains pays, l'inclusion dans le budget de modifications en matière fiscale soulève des problèmes du fait du long délai qui s'écoule entre le moment où les modifications sont annoncées et celui où elles sont mises en vigueur. Les contribuables peuvent ainsi se prémunir contre les effets des mesures annoncées — inconvénient qui risque de l'emporter sur les avantages d'ordre général attendus. Aux Etats-Unis, il est arrivé que des modifications d'impôts aient été applicables rétroactivement à la date à laquelle les propositions initiales avaient été présentées ; il y a peut-être là un remède au moins partiel qu'il vaudrait la peine d'envisager. Le système idéal paraît être celui du Royaume-Uni, où les propositions fiscales prennent effet immédiatement, avant même d'avoir fait l'objet d'un débat approfondi.

*Recommandation N° 21.* En Belgique, en Italie et au Royaume-Uni (et dans une moindre mesure en France), le Gouvernement dispose de larges pouvoirs l'autorisant à modifier par décret les taux d'imposition, y compris dans certains cas les cotisations de Sécurité sociale,

à tout moment de l'exercice financier, sans l'approbation préalable du Parlement ; de telles modifications doivent généralement faire l'objet d'une ratification ultérieure. En Allemagne, le Gouvernement peut décider de certaines modifications temporaires selon une procédure législative très simplifiée. Les autres pays auraient avantage à s'inspirer de ces exemples.

(d) *Souplesse dans la gestion de la dette publique*

*Recommandation N° 22.* Les efforts visant à obtenir que l'évolution des finances publiques réponde plus efficacement et plus opportunément aux exigences de la régulation de la demande peuvent se trouver entravés par diverses restrictions imposées aux opérations financières de l'Etat. Aux Etats-Unis, le plafond assigné au montant de la dette publique introduit une certaine rigidité dans la gestion des finances publiques. Une autre restriction résulte de la manière dont la dette peut être financée, en raison du plafond fixé au taux d'intérêt que le Gouvernement peut payer pour la dette publique à long terme. Il existe aussi dans d'autres pays certaines limites légales concernant les opérations financières du Trésor. Il convient, à notre avis, que de telles règles soient, ou bien supprimées, ou bien modifiées de façon à donner au Trésor, ou aux autres départements responsables, une marge de manœuvre suffisante.

(e) *L'action budgétaire à court terme dans le contexte de la politique économique générale*

S'il est indispensable, pour mener à bien une politique de stabilisation, d'améliorer l'efficacité avec laquelle les actions à court terme se propagent à travers l'économie, cela ne saurait toutefois suffire. Les décisions de politique économique à court terme doivent être prises en tenant compte des objectifs globaux à plus long terme. Ceux-ci peuvent constituer un cadre à l'intérieur duquel il est possible d'apprécier et de justifier les décisions à court terme et d'introduire plus de souplesse dans l'action budgétaire à court terme. Nous avons à cet égard deux propositions à faire.

*Recommandation N° 23.* Nous recommandons que, selon la pratique déjà suivie dans un certain nombre de pays, les programmes de dépenses publiques fassent l'objet d'une planification sur plusieurs années, en fonction de projections à moyen terme de l'évolution économique et de la répartition des ressources. Ces projections devraient, à notre avis, être régulièrement publiées et faire l'objet de débats publics.

*Recommandation N° 24.* Les nations ayant de plus en plus à opérer à l'intérieur de la « zone étroite » qui se situe aux alentours du plein emploi, il est indispensable que la régulation de la demande globale soit complétée par des actions sélectives visant à corriger les déséquilibres entre régions ou entre secteurs. Pour faire face à ce genre de problème, nous suggérons que les gouvernements mettent en vigueur, avec la coopération des autorités régionales et des services spécialisés de l'Administration centrale, des politiques sélectives analogues à celles que l'on applique en matière de main-d'œuvre. Il est vraisemblable que dans ce domaine, des efforts accrus seraient possibles et se révéleraient bénéfiques sur le plan économique ; il y aurait place, semble-t-il, pour une étude plus approfondie des charges et des avantages qui en découleraient.

*ANNEXE STATISTIQUE*

Tableau A **Produit national et dépense nationale**  
En millions de francs suisses, aux prix courants

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Dépenses des consommateurs	22 960	25 100	27 875	30 170	32 820	35 285	37 870	40 635	42 950
Dépenses courantes de l'Etat	3 740	4 450	5 160	5 815	6 400	6 835	7 555	8 130	8 695
Formation brute de capital fixe	8 655	10 830	12 640	14 400	16 390	16 600	17 080	17 495	18 430
Variation des stocks	1 015	1 520	1 140	720	800	450	450	440	500
DÉPENSE NATIONALE	36 370	41 900	46 815	51 105	56 410	59 170	62 955	66 700	70 575
Exportation de biens et services (non compris les revenus de facteurs en provenance du reste du monde)	10 970	12 035	13 165	14 380	15 930	18 100	19 890	21 275	24 060
Moins : Importation de biens et services (non compris les revenus de facteurs versés au reste du monde)	10 775	12 940	14 470	15 670	17 395	18 160	19 325	20 315	22 095
PRODUIT INTÉRIEUR BRUT AUX PRIX DU MARCHÉ	36 565	40 995	45 510	49 815	54 945	59 110	63 520	67 660	72 540
Moins : Impôts indirects nets	2 230	2 610	2 875	3 195	3 520	3 790	4 010	4 205	4 470
Revenu net en provenance du reste du monde	490	495	540	555	595	875	1 105	1 165	1 500
PRODUIT NATIONAL BRUT AU COÛT DES FACTEURS	34 825	38 880	43 175	47 175	52 020	56 195	60 615	64 620	69 570

Source : La Vie économique.

Tableau B **Produit national et dépense nationale**

En millions de francs suisses, aux prix de 1958

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Dépenses des consommateurs	22 890	24 595	26 225	27 565	28 905	29 985	30 825	31 705	32 620
Dépenses courantes de l'Etat	3 545	4 010	4 380	4 745	4 935	4 985	5 165	5 255	5 355
Formation brute de capital fixe	8 245	9 675	10 715	11 400	12 415	12 235	12 180	12 245	12 705
Construction de logements	2 415	2 685	2 655	2 710	3 055	3 010	2 975	2 985	3 005
Travaux publics	1 365	1 490	1 780	2 075	2 390	2 400	2 570	2 635	2 795
Autres bâtiments et constructions	1 725	2 120	2 275	2 775	2 680	2 480	2 240	2 120	2 210
Machines et matériels	2 740	3 380	4 005	4 140	4 290	4 345	4 395	4 505	4 695
Variation des stocks	1 060	1 495	1 105	675	735	450	420	420	470
<b>DÉPENSE NATIONALE</b>	<b>35 740</b>	<b>39 775</b>	<b>42 425</b>	<b>44 385</b>	<b>46 990</b>	<b>47 655</b>	<b>48 590</b>	<b>49 625</b>	<b>51 150</b>
Exportation de biens et services (non compris les revenus de facteurs en provenance du reste du monde)	10 700	11 515	12 190	12 845	13 735	15 325	16 125	16 700	18 325
Moins : Importation de biens et services (non compris les revenus de facteurs versés au reste du monde)	11 210	13 465	14 900	15 670	17 070	17 665	18 280	19 130	20 690
<b>PRODUIT INTÉRIEUR BRUT AUX PRIX DU MARCHÉ</b>	<b>32 230</b>	<b>37 825</b>	<b>30 715</b>	<b>41 560</b>	<b>43 655</b>	<b>43 315</b>	<b>46 435</b>	<b>47 195</b>	<b>48 785</b>
Revenu net en provenance du reste du monde	540	565	620	630	675	940	1 150	1 240	1 580
<b>PRODUIT NATIONAL BRUT AUX PRIX DU MARCHÉ</b>	<b>35 770</b>	<b>38 390</b>	<b>40 335</b>	<b>42 190</b>	<b>44 330</b>	<b>46 255</b>	<b>47 585</b>	<b>48 435</b>	<b>50 365</b>

Source : La Vie économique.

**Tableau C Revenus et dépenses des ménages et des institutions privées sans but lucratif**  
En millions de francs suisses

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Rémunération des salariés	18 995	21 420	23 940	26 685	29 415	32 090	34 315	36 525	38 750
Salaires et traitements	18 270	20 605	23 035	25 680	28 305	30 900	33 065	35 205	37 345
Rémunération en espèces et en nature des forces armées	90	100	110	115	120	120	125	125	130
Cotisations des employeurs à la Sécurité sociale	635	715	795	890	990	1 070	1 125	1 195	1 275
Revenu de la propriété et de l'entreprise échéant aux particuliers, etc. <sup>1</sup>	9 150	9 995	10 915	11 680	12 800	13 725	14 865	15 970	17 165
Revenu des entrepreneurs individuels	5 940	6 580	7 210	7 710	8 420	8 765	9 290	9 750	10 165
Intérêts, loyers, dividendes et dons des sociétés	3 210	3 415	3 705	3 970	4 380	4 960	5 575	6 220	7 000
Transferts courants de l'Etat	2 255	2 605	2 980	3 165	3 870	4 285	4 885	5 520	5 800
Transferts courants du reste du monde	210	220	230	245	250	240	260	260	270
REVENUS DES PARTICULIERS, etc.	30 610	34 240	38 065	41 775	46 335	50 340	50 325	58 275	61 985
Moins : Impôts directs frappant les particuliers, etc.	4 210	4 545	5 315	5 755	6 620	7 150	8 115	8 930	9 830
REVENU DISPONIBLE	26 400	29 695	32 750	36 020	39 715	43 190	46 210	49 345	52 155
Moins : Transferts courants à l'Etat	650	775	875	875	785	790	780	885	910
Moins : Transferts courants au reste du monde	540	755	960	1 120	1 180	1 275	1 315	1 245	1 285
Moins : Dépenses des consommateurs en biens et services	22 960	25 100	27 875	30 170	32 820	35 285	37 870	40 635	42 950
Alimentation	5 840	6 270	6 885	7 370	8 010	8 655	9 300	9 825	10 135
Habillement	2 090	2 255	2 435	2 680	2 830	2 960	3 095	3 190	3 250
Loyers	2 720	2 880	3 100	3 320	3 615	3 940	4 380	4 905	5 385
Autres biens	12 310	13 695	15 455	16 800	18 365	19 730	21 095	22 715	24 180
EPARGNE DES PARTICULIERS, etc.	2 250	3 065	3 040	3 855	4 930	5 840	6 245	6 580	7 010

<sup>1</sup> Diminué des intérêts de la dette des consommateurs.

Source : La Vie économique. Réponse de la Suisse au questionnaire de l'OCDE.

Tableau D Produit intérieur brut au coût des facteurs par origine industrielle

	1964		1967		Taux de croissance annuel moyen
	en millions de F.S.	Composition en %	en millions de F.S.	Composition en %	
Agriculture	3 500	6.8	4 080	6.4	5.2
Industrie	25 615	49.8	31 480	49.6	7.1
<i>dont</i> : Industries manufacturières	18 925	36.8	23 370	36.8	7.3
Bâtiment et travaux publics	5 260	10.2	6 200	9.8	5.6
Commerce, banques et assurances	8 340	16.2	10 480	16.5	7.9
Transports et communications	3 635	7.1	4 410	7.0	6.6
Divers	10 335	20.1	13 005	20.5	8.0
Total	51 425	100.0	63 455	100.0	7.3

Source : La Vie économique.

Tableau E Prix et salaires  
Indices, 1963 = 100

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Indices de prix dérivés du PIB, total	86.2	90.4	95.6	100.0	105.0	108.8	114.1	119.4	124.0
Consommation privée	91.6	93.2	97.1	100.0	103.7	107.5	112.2	117.1	120.3
Formation brute de capital fixe	83.1	88.6	93.4	100.0	104.5	107.4	111.0	113.1	114.9
Coût de la vie	91.0	92.7	96.7	100.0	103.1	106.6	111.7	116.1	119.0
Produits alimentaires	89.9	91.3	96.5	100.0	101.7	103.9	108.8	111.9	112.2
Articles non alimentaires	91.7	93.6	96.8	100.0	104.0	108.4	113.6	118.1	122.8
Loyers	88.5	91.4	96.0	100.0	106.2	112.1	121.2	132.8	142.7
Divers	93.3	94.7	97.2	100.0	102.9	106.6	109.8	110.8	115.5
Prix de gros des matières premières et des produits de base	92.9	93.1	96.3	100.0	101.3	101.9	103.8	104.1	104.1
Produits agricoles				100.0	101.7	102.9	104.1	105.7	106.0
Prix à l'exportation (valeur unitaire)	92.0	93.0	99.0	100.0	103.6	105.6	110.3	113.8	117.3
Prix à l'importation (valeur unitaire)	96.0	96.0	97.0	100.0	101.5	102.5	105.3	106.1	106.8
Prix de la construction à Zurich	79.5	85.6	92.4	100.0	106.8	110.7	113.7	114.5	115.5
Taux de salaires horaires moyens des ouvriers de l'industrie et du bâtiment		89.1	94.3	100.0	105.6	110.9	117.5	123.8	129.2
Gains horaires moyens des ouvriers qualifiés de l'industrie	80.0	85.4	92.2	100.0	107.6	115.4	123.6	130.8	138.2

Source : La Vie économique : Annuaire statistique de la Suisse.

Tableau F Monnaie et banque  
En millions de francs suisses et pourcentages

	1964	1965	1966	1967	1968				1969			
					année	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	4 <sup>e</sup> trim.	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.
<i>Taux d'intérêt (en fin de période)</i>												
Taux d'escompte officiel	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	3	3	3	3	3	3	3	3 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
Taux de l'argent au jour le jour (Zurich)	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	3	3 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3	3 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	5	5
Dépôt à 3 mois auprès des grandes banques (Zurich)	3 <sup>5</sup> / <sub>8</sub>	4		4	4 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	3 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	3 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	4 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	4 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	5	5
Rendement moyen d'après l'échéance des obligations de la Confédération	4.07	3.98	4.53	4.55	4.33	4.35	4.34	4.34	4.33	4.66	4.69	5.37
<i>Agrégats monétaires (en fin de période)</i> milliards de francs suisses												
Monnaie <sup>1</sup>	28.34	29.43	30.54	32.80	36.88	32.84	33.08	34.25	36.88	35.25	36.56	
Quasi-monnaie <sup>2</sup>	30.13	33.01	36.26	39.71	45.35	41.02	42.36	43.74	45.35	47.59	51.05	
<i>Divers postes de l'actif et du passif des banques<sup>3</sup></i>												
Encaisse	4 743	4 843	4 924	5 566	7 250	5 170	5 773	5 577	7 250	6 472	6 766	7 171
Prêts au secteur non bancaire	53 193	57 882	62 757	68 899	75 712	69 853	71 606	73 048	75 712	77 198	80 961	84 481
Prêts hypothécaires	24 317	26 022	29 798	29 790	32 523	30 277	30 827	31 531	32 523	33 146	33 806	34 440
Prêts aux collectivités publiques	2 780	3 303	3 706	4 165	4 424	3 947	3 949	4 248	4 424	4 189	4 346	4 615
Autres prêts	21 521	23 572	26 335	19 126	32 769	29 741	30 819	31 687	32 769	34 099	37 374	39 534
Escompte	4 575	4 985	4 918	5 819	5 996	5 888	6 011	5 582	5 996	5 764	5 435	5 892
Dépôts du secteur non bancaire	44 625	47 919	51 357	55 998	64 332	58 606	60 732	62 288	64 332	66 326	70 666	75 352
A vue	14 496	14 908	15 099	16 285	18 970	17 591	18 370	18 551	18 970	18 738	19 619	20 619
A terme	10 032	11 185	12 622	13 795	16 505	14 197	15 040	15 896	16 505	17 997	21 194	24 586
Carnets d'épargne et livrets de dépôt	20 097	21 826	23 636	25 918	28 857	26 818	27 322	27 841	28 857	29 591	29 853	30 147
Obligations émises par les banques	16 065	18 095	19 215	22 007	25 028	22 891	23 535	24 116	25 028	26 018	26 488	26 747
<i>Marché des capitaux</i>												
Emissions de valeurs mobilières, total	5 199	44 999	5 285	5 795	6 217	1 339	1 703	1 475	1 700	1 997	1 639	1 276
Emissions d'obligations étrangères	383	339	561	898	1 089	160	348	332	248	374	170	159
Emissions d'obligations suisses	3 057	3 050	3 445	3 551	3 194	774	942	679	799	1 146	684	724
- Emissions en souscription publique	2 637	2 858	2 999	3 385	2 987	719	846	670	751	1 039	631	702
Etat	794	1 036	1 417	1 464	886	135	527	65	159	577	142	132
Intermédiaires financiers <sup>4</sup>	1 052	887	893	1 178	1 100	234	227	274	365	353	221	334
Reste du secteur privé	791	934	698	743	1 001	350	92	331	227	109	268	236
Emissions d'actions	1 760	1 610	1 279	1 345	1 935	405	413	464	653	477	785	393
- Emissions en souscription publique	568	282	258	322	503	84	183	83	153	158	288	68
Remboursements et conversions de valeurs suisses en souscription publique	563	797	1 114	1 204	659	142	148	198	166	378	322	164

1 Circulation fiduciaire, dépôts à vue et dépôts aux chèques postaux.

2 Dépôts à terme et d'épargne.

3 72 Banques recensées par les statistiques courantes.

4 Y compris les sociétés holdings.

Source : Rapport mensuel de la Banque Nationale Suisse ; International Financial Statistics, FMI.

Tableau G Opérations courantes de l'Etat<sup>1</sup>  
En millions de francs suisses

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
<i>Gouvernement central</i>									
Recettes courantes	3 150	3 375	4 055	4 085	4 940	4 915	5 660	5 675	6 515
Impôts et transferts courants reçus	2 940	3 140	3 800	3 835	4 660	4 680	5 425	5 405	6 195
Revenu de la propriété et de l'entreprise	210	235	255	250	280	235	235	270	320
Moins : Dépenses courantes	1 950	2 530	2 710	2 770	3 295	3 395	3 745	3 955	4 120
Biens et services	1 020	1 530	1 680	1 655	1 840	1 890	2 160	2 200	2 130
Transferts courants effectués (intérêt de la dette publique inclus)	930	1 000	1 030	1 115	1 455	1 505	1 585	1 755	1 990
EPARGNE BRUTE	1 200	845	1 345	1 315	1 645	1 520	1 915	1 720	2 395
<i>Autres collectivités publiques</i>									
Recettes courantes	6 150	7 035	7 850	8 550	9 185	10 090	10 955	12 310	13 300
Impôts et transferts courants reçus	5 225	6 055	6 765	7 485	8 060	8 905	9 595	10 820	11 685
Revenu de la propriété et de l'entreprise	925	980	1 085	1 065	1 125	1 185	1 360	1 490	1 615
Moins : Dépenses courantes	5 025	5 575	6 530	7 395	8 325	9 180	10 320	11 515	12 500
Biens et services	2 720	2 920	3 480	4 160	4 560	4 945	5 395	5 930	6 565
Transferts courants effectués (intérêt de la dette publique inclus)	2 305	2 655	3 050	3 235	3 765	4 235	4 925	5 585	5 935
EPARGNE BRUTE	1 125	1 460	1 320	1 155	860	910	635	795	800

1 Y compris la Sécurité sociale.

Source : Réponse de la Suisse au questionnaire de l'OCDE.

Tableau H Commerce extérieur par régions  
En millions de dollars des Etats-Unis

	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968		1969	
							année	1 <sup>er</sup> sem.	2 <sup>e</sup> sem.	1 <sup>er</sup> sem.
	<i>Exportations f.o.b.</i>									
Pays de l'OCDE	1 604.5	1 757.0	1 989.1	2 224.1	2 432.0	2 619.9	2 950.6	1 409	1 542	1 629
CEE	918.7	1 010.4	1 058.9	1 161.5	1 228.0	1 259.5	1 419.6	681	739	812
AELE	367.8	399.1	480.4	550.7	600.6	715.8	798.5	389	410	440
Etats-Unis	211.6	223.6	243.0	288.8	355.2	364.8	416.3	194	222	201
Autres pays <sup>1</sup>	106.4	123.9	206.8	223.1	248.2	279.8	316.2	145	171	176
Pays non Membres de l'OCDE <sup>2</sup>	595.5	644.6	642.2	714.5	818.9	850.5	997.3	433	564	513
Europe orientale et Chine continentale	61.6	67.7	74.7	101.6	133.2	148.0	159.5	72	88	83
Autres pays développés <sup>3</sup>	(82.7)	(94.5)	115.7	126.6	141.5	136.3	146.5	49	98	55
Autres pays en voie de développement	(451.2)	(482.4)	451.8	486.3	544.2	566.3	691.2	312	379	375
Total	2 200.0	2 401.6	2 632.0	2 939.3	3 251.1	3 471.1	3 948.6	1 843	2 106	2 143
	<i>Importations c.a.f.</i>									
Pays de l'OCDE	2 653.5	2 857.3	3 197.9	3 272.3	3 464.0	3 595.3	3 965.3	1 884	2 081	2 159
CEE	1 893.8	2 070.3	2 225.1	2 280.6	2 363.1	2 437.5	2 670.8	1 262	1 409	1 428
AELE	389.7	433.4	526.8	537.8	600.5	660.2	721.0	356	365	436
Etats-Unis	293.6	278.9	313.3	312.2	354.4	343.9	402.5	190	213	197
Autres pays <sup>1</sup>	76.4	74.7	132.7	141.7	146.0	153.7	171.0	76	95	98
Pays non Membres de l'OCDE <sup>2</sup>	347.1	377.3	393.2	398.7	453.4	503.7	527.1	254	273	293
Europe orientale et Chine continentale	68.0	71.5	82.5	93.1	111.6	106.7	105.6	50	56	58
Autres pays développés <sup>3</sup>	(21.7)	(43.9)	31.6	27.9	28.9	37.7	40.1	10	30	11
Autres pays en voie de développement	(257.4)	(261.9)	279.0	277.7	312.8	359.2	381.5	194	188	224
Total	3 000.6	3 234.6	3 591.3	3 671.3	3 917.6	4 099.2	4 492.6	2 138	2 355	2 452

1 Y compris le Japon depuis 1964.

2 Y compris le Japon jusqu'à 1963.

3 Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud et Finlande.

Source : OCDE, Bulletins Statistiques du Commerce Extérieur, Série B.

Tableau I Commerce extérieur par catégories de produits  
En millions de dollars des Etats-Unis

	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968		1969	
							année	1 <sup>er</sup> sem.	2 <sup>e</sup> sem.	1 <sup>er</sup> sem.
<i>Exportations f.o.b.</i>										
0 Produits alimentaires et animaux vivants	93.3	104.4	105.0	116.9	132.4	137.8	156.0	69	87	77
1 Boissons et tabacs	19.2	27.4	37.1	41.9	40.8	47.3	63.3	29	34	35
2 Matières brutes non comestibles (à l'exclusion des carburants)	42.2	53.8	60.1	67.7	74.0	75.8	94.8	50	45	53
3 Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes	1.1	1.4	2.9	3.8	3.8	4.8	6.1	3	3	4
4 Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	2.0	2.3	2.4	3.1	3.6	3.8	4.5	2	3	2
5 Produits chimiques	416.1	465.8	526.3	585.0	650.0	703.0	810.5	399	412	482
6 Articles manufacturés classés principalement d'après la matière première	383.1	415.1	458.8	516.6	564.6	581.8	652.2	310	342	368
7 Machines et matériel de transport	692.8	743.3	796.1	894.4	984.9	1 056.7	1 213.8	556	658	656
8 Articles manufacturés divers	539.3	571.2	629.0	700.2	781.9	839.8	921.1	413	508	455
9 Articles et transactions non classés par catégories de produits	10.9	16.6	14.2	9.7	15.6	20.4	26.3	11	15	11
Total	2 200.0	2 401.7	2 632.0	2 939.3	3 251.6	3 471.1	3 948.6	1 843	2 106	2 143
<i>Importations c.a.f.</i>										
0 Produits alimentaires et animaux vivants	359.7	426.4	490.6	501.6	523.6	528.2	500.5	252	249	276
1 Boissons et tabacs	65.4	73.2	76.9	85.8	81.2	90.2	97.9	46	52	50
2 Matières brutes non comestibles (à l'exclusion des carburants)	235.0	245.1	265.6	252.1	261.9	261.9	266.9	127	140	143
3 Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes	201.0	268.5	232.1	231.0	238.3	257.3	299.4	145	154	146
4 Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	16.3	15.6	16.8	18.4	19.9	18.3	16.2	8	8	8
5 Produits chimiques	245.5	255.7	315.7	344.5	367.3	402.7	452.0	214	238	262
6 Articles manufacturés classés principalement d'après la matière première	728.4	754.1	837.2	872.5	920.4	941.4	1 027.6	482	546	573
7 Machines et matériel de transport	799.6	823.8	905.7	884.1	979.1	1 002.7	1 173.0	565	608	629
8 Articles manufacturés divers	304.3	357.2	429.1	449.5	500.6	567.3	634.6	288	347	354
9 Articles et transactions non classés par catégories de produits	9.5	15.2	21.5	31.9	25.1	29.2	24.6	12	13	10
Total	3 000.6	3 237.7	3 591.3	3 671.3	3 917.6	4 009.2	4 492.6	2 138	2 355	2 452

Source : OCDE, Bulletins Statistiques du Commerce Extérieur, Série B.

# OECD SALES AGENTS

## DÉPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DE L'OCDE

**ARGENTINE - ARGENTINE**  
Editorial Sudamericana S.A.,  
Humberto 1° 545, BUENOS AIRES.

**AUSTRALIA - AUSTRALIE**  
B.C.N. Agencies Pty, Ltd.,  
178 Collins Street, MELBOURNE, 3000.

**AUSTRIA - AUTRICHE**  
Gerold & Co., Graben 31, WIEN 1.  
Sub-Agent : GRAZ : Buchhandlung Jos. A. Kienreich, Sackstrasse 6.

**BELGIUM - BELGIQUE**  
Librairie des Sciences  
76-78, Coudenberg, BRUXELLES 1.  
Standaard Wetenschappelijke Uitgeverij  
Belgiëlei 147, ANVERS.

**CANADA**  
Queen's Printer - L'Imprimeur de la Reine.  
OTTAWA.

**DENMARK - DANEMARK**  
Munksgaard Boghandel, Ltd., Nørregade 6  
KOBENHAVN K.

**FINLAND - FINLANDE**  
Akateeminen Kirjakauppa, Keskuskatu 2,  
HELSINKI.

**FORMOSA - FORMOSE**  
Books and Scientific Supplies Services, Ltd.  
P.O.B. 83, TAIPEI,  
TAIWAN.

**FRANCE**  
Bureau des Publications de l'OCDE  
2 rue André-Pascal, 75 PARIS 16°  
Principaux sous-dépôtaires :  
PARIS : Presses Universitaires de France,  
49 bd Saint-Michel, 5°  
Sciences Politiques (Lib.), 30 rue Saint-Guillaume, 7°  
13 AIX-EN-PROVENCE : Librairie de l'Université.  
38 GRENOBLE : Arthaud  
67 STRASBOURG : Berger-Levrault.

**GERMANY - ALLEMAGNE**  
Deutscher Bundes-Verlag G.m.b.H.  
Postfach 9380, 53 BONN.  
Sub-Agents : BERLIN 62 : Elwert & Meurer.  
HAMBURG : Reuter-Klöckner ; und in den  
massgebenden Buchhandlungen Deutschlands.

**GREECE - GRECE**  
Librairie Kauffmann, 28, rue du Stade,  
ATHÈNES-132.  
Librairie Internationale Jean Mihalopoulos  
33, rue Sainte-Sophie, THESSALONIKI.

**ICELAND - ISLANDE**  
Snaebjörn Jónsson & Co., h.f., Hafnarstræti 9,  
P.O. Box 1131, REYKJAVIK.

**INDIA - INDE**  
Oxford Book and Stationery Co. :  
NEW DELHI, Scindia House.  
CALCUTTA, 17 Park Street.

**IRELAND - IRLANDE**  
Eason & Son, 40-41 Lower O'Connell Street,  
P.O.B. 42 DUBLIN 1.

**ISRAEL**  
Emanuel Brown,  
35 Allenby Road, and 48 Nahlath Benjamin St.,  
TEL-AVIV.

**ITALY - ITALIE**  
Libreria Commissionaria Sansoni  
Via Lamarmora 45, 50 121 FIRENZE.  
Via P. Mercuri 19/B, 00 193 ROMA.  
Sous-dépôtaires :  
Libreria Hoepli, Via Hoepli 5, 20 121 MILANO.  
Libreria Lattes, Via Garibaldi 3, 10 122 TORINO.  
*La diffusione delle edizioni OCDE è inoltre assicurata dalle migliori librerie nelle città più importanti.*

**JAPAN - JAPON**  
Maruzen Company Ltd.,  
6 Tori-Nichome Nihonbashi, TOKYO 103.  
P.O.B. 5050, Tokyo International 100-21.

**LEBANON - LIBAN**  
Redico  
Immeuble Edison, Rue Bliss, B.P. 5641  
BEYROUTH.

**LUXEMBOURG**  
Librairie Paul Bruck, 22, Grand'Rue,  
LUXEMBOURG.

**MALTA - MALTE**  
Labour Book Shop, Workers' Memorial Building,  
Old Bakery Street, VALLETTA.

**THE NETHERLANDS - PAYS-BAS**  
W.P. Van Stockum  
Buitenhof 36, DEN HAAG.  
Sub-Agents : AMSTERDAM C : Scheltema &  
Holkema, N.V., Rokin 74-76. ROTTERDAM :  
De Weater Boekhandel, Nieuwe Binnenweg 331.

**NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZELANDE**  
Government Printing Office,  
Mulgrave Street (Private Bag), WELLINGTON  
and Government Bookshops at  
AUCKLAND (P.O.B. 5344)  
CHRISTCHURCH (P.O.B. 1721)  
HAMILTON (P.O.B. 857)  
DUNEDIN (P.O.B. 1104).

**NORWAY - NORVEGE**  
A/S Bokhjørnet, Akerstgt. 41, OSLO 1.

**PAKISTAN**  
Mirza Book Agency, 65, Shahrah Quaid-E-Azam,  
LAHORE 3.

**PORTUGAL**  
Livraria Portugal, Rua do Carmo 70, LISBOA.

**SPAIN - ESPAGNE**  
Mundi Prensa, Castelló 37, MADRID 1.  
Libreria Bastinos de José Bosch, Pelayo 52,  
BARCELONA 1.

**SWEDEN - SUEDE**  
Fritzes, Kungl. Hovbokhandel,  
Fredsgatan 2, STOCKHOLM 16.

**SWITZERLAND - SUISSE**  
Librairie Payot, 6, rue Grenus, 1211 GENÈVE, 11  
et à LAUSANNE, NEUCHÂTEL, VEVEY,  
MONTREUX, BERNE, BALE, ZURICH.

**TURKEY - TURQUIE**  
Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi, Beyoglu,  
ISTANBUL et 12 Ziya Gökalp Caddesi, ANKARA.

**UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI**  
H.M. Stationery Office, P.O. Box 569, LONDON,  
S.E.1.  
Branches at : EDINBURGH, BIRMINGHAM,  
BRISTOL, MANCHESTER, CARDIFF,  
BELFAST.

**UNITED STATES OF AMERICA**  
OECD Publications Center, Suite 1305,  
1750 Pennsylvania Ave, N. W.  
WASHINGTON, D.C. 20006. Tel : (202) 298-8755.

**VENEZUELA**  
Libreria del Este, Avda. F. Miranda, 52,  
Edificio Galipan, CARACAS.

**YUGOSLAVIA - YUGOSLAVIE**  
Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27, P.O.B. 36,  
BEOGRAD.

Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de dépositaire  
peuvent être adressées à :

OCDE, Bureau des Publications, 2 rue André-Pascal, 75 Paris 16°.  
Orders and inquiries from countries where sales agents have not yet been appointed may be sent to  
OECD, Publications Office, 2 rue André-Pascal, 75 Paris 16°.

## AUTRES PUBLICATIONS

*Département des affaires Économiques et Statistiques de l'OCDE*

### STATISTIQUE DE BASE

#### STATISTIQUES DE LA POPULATION ACTIVE 1956-67 (1969)

	DM	FF/FS	\$	£
Prix .....	10,80	13,00	3,20	22s. 6d.

#### STATISTIQUES DE L'ÉNERGIE 1953-67 (1969)

	DM	FF/FS	\$	£
Prix .....	19,20	23,00	5,80	40s.

#### LA CONSOMMATION DE DENRÉES ALIMENTAIRES DANS LES PAYS DE L'OCDE 1954-66 (1968)

### PÉRIODIQUES

#### PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES (mensuel)

	DM	F	FS	\$	£
Par numéro .....	5,60	8,00	7,00	1,80	12 s. 6 d.
Abonnement annuel .....	60,00	90,00	72,00	19,50	6. 16 s.

#### PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE (Juillet et décembre chaque année)

	DM	F	FS	\$	£
Par numéro .....	11,40	16,50	15,00	3,80	26 s.
Abonnement annuel .....	18,20	27,00	24,00	6,00	41 s.
Amérique, Extrême-Orient (par avion) .....		35,00		7,50	55 s.

# OCDE

*Département des Affaires Économiques et Statistiques*

ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT

## ÉTUDES ÉCONOMIQUES ANNUELLES *Études détaillées du développement économique dans chaque pays de l'OCDE*

Par pays F 3,60 FS 3 \$ 0,80 5/6 DM 2,80

Abonnement pour la série F 54 FS 43,20 \$ 11,80 £ 4 2 s. DM 35,70

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

## PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE

*En juillet et décembre les PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE donnent un aperçu général de l'évolution économique la plus récente dans l'ensemble de la zone OCDE et, au moyen d'une série de prévisions quantitatives intégrées, évaluent les perspectives. En supplément, cette publication contient fréquemment des études spéciales destinées à faciliter l'interprétation des tendances économiques.*

*Pour le prix de cette publication et une sélection d'autres ouvrages, voir au verso.*